

Signatura: EB 2011/103/R.9
Tema: 7 a)
Fecha: 24 de agosto de 2011
Distribución: Pública
Original: Francés

S



Dar a la población rural
pobre la oportunidad
de salir de la pobreza

República de Benin

Programa sobre oportunidades estratégicas nacionales

Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva

Funcionarios de contacto:

Preguntas técnicas:

Ndaya Beltchika
Gerente del Programa en el País
Tel.: (+39) 06 5459 2771
Correo electrónico: n.beltchika@ifad.org

Envío de documentación:

Deirdre McGrenra
Oficial encargada de los Órganos Rectores
Tel.: (+39) 06 5459 2374
Correo electrónico: gb_office@ifad.org

Junta Ejecutiva — 103º período de sesiones
Roma, 14 y 15 de septiembre de 2011

Para **examen**

Índice

Acrónimos y siglas	iii
Mapas de las operaciones del FIDA en el país	iv
Resumen de la estrategia en el país	vi
I. Introducción	1
II. Contexto nacional	1
A. Situación económica, agrícola y de la pobreza rural	1
B. Políticas, estrategias y contexto institucional	3
III. Enseñanzas de la experiencia del FIDA en el país	6
A. Resultados, impacto y desempeño anteriores	6
B. Enseñanzas extraídas	8
IV. Marco estratégico del FIDA en el país	9
A. Ventaja comparativa del FIDA en el país	9
B. Objetivos estratégicos	9
C. Oportunidades de innovación	11
D. Estrategia de focalización	11
E. Vinculaciones con las políticas	12
V. Gestión del programa	13
A. Gestión del COSOP	13
B. Gestión del programa en el país	13
C. Asociaciones	14
D. Gestión de conocimientos y comunicación	14
E. Marco de financiación con arreglo al PBAS	15
F. Riesgos y gestión del riesgo	16
Apéndices	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP (Proceso de consulta del COSOP)	1
II. Situation économique du pays (Antecedentes de la economía del país)	2
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP (Marco de gestión de los resultados del COSOP)	3
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP (Marco de gestión de los resultados del COSOP anterior)	5
V. Réserve de projets (Proyectos en tramitación)	7

Expedientes principales

Expediente principal 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	15
(La pobreza rural y las cuestiones relativa a los sectores agrícola y rural)	
Expediente principal 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)	18
(Matriz de organizaciones [análisis de las fortalezas, oportunidades, debilidades y amenazas – análisis FODA])	
Expediente principal 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats	24
(Posibilidades complementarias de asociaciones o iniciativas con donantes)	
Expediente principal 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	28
(Identificación del grupo-objetivo, cuestiones prioritarias y posible actuación)	

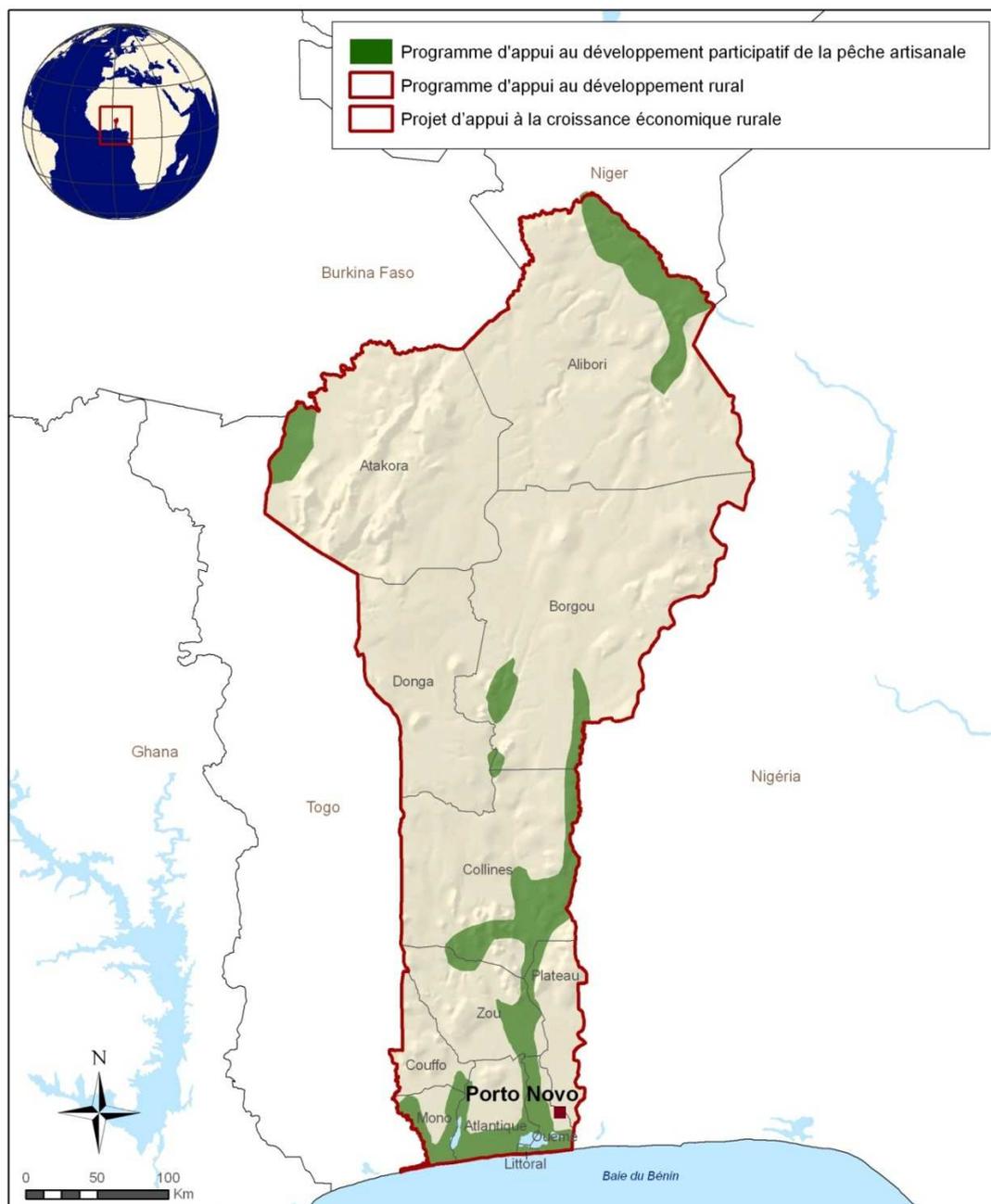
Acrónimos y siglas

ADA	asociación de desarrollo en las aldeas
ASF	asociación de servicios financieros
BAfD	Banco Africano de Desarrollo
BOAD	Banco de Desarrollo de África Occidental
CeCPA	Centro comunal de promoción agrícola
CEDEAO	Comunidad Económica de los Estados de África Occidental
CeRPA	Centro regional de promoción agrícola
COSOP	programa sobre oportunidades estratégicas nacionales
FADeC	Fondo de Apoyo al Desarrollo de las Comunas
FAO	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
FCFA	Franco de la comunidad financiera africana
FMAM	Fondo para el Medio Ambiente Mundial
FNDA	Fondo Nacional de Desarrollo Agrícola
FNM	Fondo Nacional de Microfinanciación
FPMA	Fondo para los Países Menos Adelantados
GIZ	Organismo Alemán de Cooperación Internacional
JICA	Agencia de Cooperación Internacional del Japón
ODM	Objetivo de Desarrollo del Milenio
ONG	Organización no gubernamental
ONUDI	Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial
PBAS	sistema de asignación de recursos basado en los resultados
PIB	Producto interior bruto
PIB	producto interior bruto
PMA	Programa Mundial de Alimentos
PNUD	Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo
PUASA	Programa nacional de urgencia para prestar apoyo a la seguridad alimentaria
SyE	seguimiento y evaluación
UEMOA	Unión Económica y Monetaria del África Occidental
UGP	unidad de gestión del proyecto
UNASF	Unión nacional de asociaciones de servicios financieros
UNICEF	Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia

Mapas de las operaciones del FIDA en el país

Bénin

Activités financées par le FIDA



5-5-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

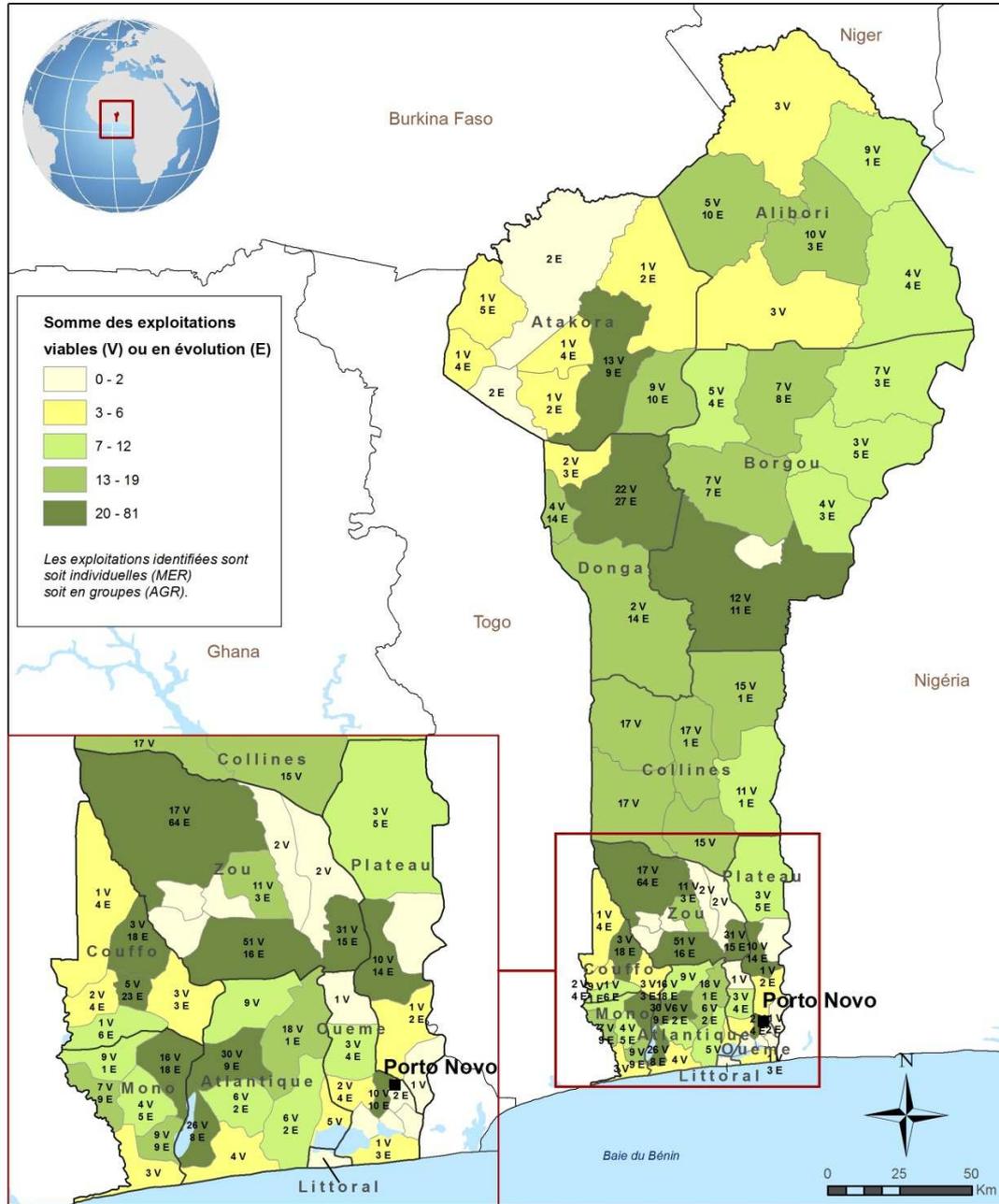
Carte compilée par le FIDA

Fuente: FIDA

Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Bénin

Concentration des exploitations viables ou en évolution du PADER



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Fuente: FIDA

Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Resumen de la estrategia en el país

1. El presente programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) ha sido elaborado por el FIDA en colaboración con las partes interesadas de Benin. En él se define el marco de la asociación estratégica entre el Gobierno de Benin y el FIDA para el período 2011-2015.
2. El sector agrícola está dominado por pequeñas explotaciones familiares cuyo número se estima en 550 000 y la superficie media en 1,7 hectáreas. El análisis de su entorno institucional y sus limitaciones justifica el mantenimiento de los tres objetivos estratégicos del COSOP anterior. Pese a ello, el nuevo COSOP se centrará en una mayor sostenibilidad de los logros, el aprovechamiento de las tendencias positivas del entorno institucional y la valorización de las explotaciones medianas en la medida en que posibilitan la transición de las pequeñas explotaciones a un tamaño medio. De ese modo, los objetivos estratégicos del nuevo COSOP son los siguientes:
 - Objetivo estratégico 1: mejora del acceso de las pequeñas y medianas explotaciones rurales a servicios financieros adaptados.
 - Objetivo estratégico 2: mejora del acceso de las pequeñas y medianas explotaciones rurales a servicios no financieros y de información adaptados a sus necesidades.
 - Objetivo estratégico 3: contribución de las organizaciones campesinas y las asociaciones locales a la orientación y la gestión del desarrollo económico en las comunas.
3. Aunque los objetivos del anterior COSOP sigan siendo pertinentes, las nuevas oportunidades y dificultades obligan a adoptar enfoques innovadores.
 - Hace 10 años que el FIDA respalda la implantación de la red de asociaciones de servicios financieros (ASF). En vista de que persiste la necesidad de instrumentos financieros adaptados al entorno rural, en el COSOP se propone un nuevo proyecto de financiación rural. A ese respecto, se está revisando la financiación rural en Benin, lo cual incluye el examen del concepto de ASF con el objeto de determinar su función en el marco del nuevo proyecto.
 - Las evaluaciones de los proyectos del FIDA demostraron que, siempre que estén debidamente orientados, los pequeños productores pueden aumentar su productividad de forma sostenible. Pese a ello, son pocos quienes han podido alcanzar un nivel sostenible de actividad rentable. Los programas en curso tienen parcialmente en cuenta las causas de esta situación. En el marco del presente COSOP, el apoyo del Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales seguirá orientado a la consolidación de las explotaciones, el fortalecimiento de su producción y su integración en cadenas de producción agrícola fuertes y dinámicas, subrayando la diferenciación de los servicios en función del tipo de explotación y su capacidad.
 - En cuanto al fortalecimiento de las instituciones de base, se han obtenido buenos resultados por lo que se refiere a la movilización y la participación a escala local mediante la creación y la formación de asociaciones de desarrollo en las aldeas (ADA) y la elaboración de diagnósticos participativos en las aldeas, pero estas iniciativas siguen estando aisladas de las dinámicas comunales.
4. El nuevo COSOP se ejecutará: i) por medio del Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, en curso de ejecución, que atenderá el objetivo estratégico 2 (hasta 2016), y de una mejor diferenciación de los servicios en función del tipo de explotación; ii) por medio del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural, con

el examen del sector financiero, el fortalecimiento de la Unión nacional de asociaciones de servicios financieros (UNASF) e iniciativas piloto centradas en el objetivo estratégico 3 (hasta 2012); iii) orientando las fases de salida del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural y el Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal, y iv) formulando dos proyectos nuevos, uno dedicado a la financiación rural (objetivo estratégico 1) y el otro al fortalecimiento de la capacidad de las instituciones locales (objetivo estratégico 3).

República de Benin

Programa sobre oportunidades estratégicas nacionales

I. Introducción

1. Este nuevo programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP 2011-2015) es el tercero preparado por el FIDA para Benin y el primero basado en los resultados. Con él se pretende contribuir al cumplimiento de los objetivos y estrategias enunciados en las políticas nacionales. El nuevo COSOP fortalece y retoma de forma selectiva los logros del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural, así como la promoción de actividades alternativas para los pescadores y asociaciones locales apoyadas por el Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal, del siguiente modo: i) modificando levemente el tipo de servicios prestados a los pequeños productores por el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, y ii) formulando dos proyectos nuevos.
2. El proceso de elaboración del nuevo COSOP comenzó en 2010 bajo la dirección del Ministerio de Previsiones, Desarrollo, Evaluación de Políticas Públicas y Coordinación de la Acción Gubernamental en colaboración con los ministerios especializados de agricultura, descentralización y microfinanciación y con asociados de los sectores privado y asociativo. En el apéndice I se describen las distintas fases de este proceso participativo.
3. Lo que el FIDA se propone en el marco de sus asociaciones en Benin es: i) ser el asociado preferente del Gobierno de Benin en la prestación de apoyo a los pequeños productores y los jóvenes de las zonas rurales para que pasen con carácter sostenible de una estrategia de subsistencia a otra orientada al mercado; ii) contribuir en las zonas de intervención a la forja de comunidades rurales dinámicas capaces de prestar servicios integrados y adaptados a las pequeñas explotaciones; iii) ser uno de los principales asociados del Gobierno de Benin, junto con las instituciones nacionales e internacionales y otros asociados técnicos y financieros, por lo que se refiere a la innovación en la esfera de la financiación rural en Benin, y iv) velar por que, cada vez más, las iniciativas del programa del FIDA tengan en cuenta a las instituciones nacionales y por que sean estas quienes se encarguen de la gestión.
4. En vista del tipo de limitaciones que encuentra la población pobre rural en cuanto al desarrollo económico y la seguridad alimentaria, las orientaciones del anterior COSOP siguen siendo vigentes, pero el enfoque y la focalización, la vinculación institucional y la articulación de los componentes del COSOP 2011-2015 se modificarán en tres ámbitos interdependientes: i) la financiación rural de ámbito local; ii) el fortalecimiento de la productividad agrícola y la integración sostenible de las pequeñas y medianas explotaciones rurales en cadenas de producción agrícola, y iii) la participación de las instituciones locales en la orientación del desarrollo económico comunal. La limitación del número de cadenas de producción, el contexto geográfico reducido y la mejor valorización mutua de las estrategias permitirán aumentar la eficacia y la eficiencia de las intervenciones.

II. Contexto nacional

A. Situación económica, agrícola y de la pobreza rural

Antecedentes de la economía del país

5. Benin, país situado en África Occidental, ocupa una superficie de unos 110 000 km². Se estima que su población es de 9,0 millones de habitantes (2010), un 44% de los cuales vive en centros urbanos concentrados especialmente en el sur. El crecimiento demográfico medio entre 2002 y 2008 fue del 3,3%. Ocupa un lugar importante el comercio (de tránsito) con Nigeria, en particular de productos agrícolas. El algodón

sigue siendo el primer producto de exportación. La desigualdad de ingresos va en aumento desde 2006, sobre todo en las zonas rurales. Con un índice de desarrollo humano de 0,435, el país ocupa el puesto 134 de un total de 169 países. Benin va por el buen camino en la consecución de los Objetivos de Desarrollo del Milenio (ODM) por lo que se refiere al acceso al agua potable en las zonas rurales y la lucha contra el hambre y el VIH/SIDA. No obstante, la tasa de analfabetismo de la población rural de más de 15 años de edad sigue siendo alta (73%). Estos indicadores se examinan en el apéndice III.

La agricultura y la pobreza rural

6. En 2007, la tasa de pobreza era del 36,08% en las zonas rurales frente al 28,2% en las zonas urbanas. Todavía no se dispone de los datos relativos a la pobreza procedentes de las encuestas modulares integradas sobre las condiciones de vida en los hogares realizadas en 2010. Según el Programa general para el desarrollo de la agricultura en África, el país podría lograr en 2020 el ODM referente a la reducción de la pobreza. Los hogares rurales de Benin siguen cerca del umbral de pobreza pese a que de 2007 a 2009 se ha registrado una tasa de crecimiento del sector agrícola, excluido el algodón, del 3,9%. La pobreza no relacionada con los ingresos está más extendida entre las mujeres, que aún carecen de garantías de acceso a los factores de producción, incluidas las tierras, o de participación institucional.
7. El sector agrícola cumple importantes funciones en la economía de Benin (un 70% del total del empleo y un 30% del producto interior bruto [PIB]). Se caracteriza por un crecimiento relativamente estable y un gran potencial subexplotado por lo que se refiere a la superficie sembrada, los mercados urbanos y subregionales y el desarrollo en auge de los mercados de productos agrícolas orgánicos y de comercio justo. No obstante, el sector se caracteriza por su escasa diversificación, por una cultura de la subsistencia y por la acusada degradación de los suelos. Pese al ligero aumento de la producción alimentaria nacional, Benin es deficitario en arroz, carne, pescado y legumbres. El déficit de la balanza comercial (alimentaria) ha superado el doble del registrado hace 10 años.
8. El principal pilar del sector agrícola de Benin es la producción vegetal. La contribución del algodón al PIB es baja, pero mantiene su importancia (11%). Cerca del 60% de la superficie sembrada corresponde a cultivos alimentarios, sobre todo cereales (maíz, sorgo, mijo y arroz), aunque también raíces y tubérculos (ñame, mandioca y batata) y leguminosas (caupí, cacahuete, soja y voandzou). El aumento de la producción se debe fundamentalmente a la ampliación de la superficie cultivada, no a un mayor rendimiento. La contribución de la ganadería al PIB ronda el 6% y se concentra sobre todo en el norte del país, donde predominan los sistemas tradicionales extensivos. En la pesca artesanal participan directamente 50 000 pescadores y 20 000 intermediarios (especialmente mujeres) dedicados principalmente a la pesca continental. Su contribución al PIB se estima en un 3%. Cabe atribuir el estancamiento de la producción pesquera a la degradación de los ecosistemas, agravada por la utilización generalizada de técnicas inapropiadas.
9. Las principales limitaciones estructurales al desarrollo rural y agrícola de los pequeños productores de Benin varían del norte al sur del país y en función de la cadena de producción de que se trate, pero pueden clasificarse como sigue:
 - falta de acceso a la formación y a servicios de asesoramiento apropiados, así como a insumos o técnicas de producción adaptados a la nueva situación climática y a la degradación de los suelos y los cuerpos de agua;
 - deficiencias de las actividades comerciales en las zonas rurales: escaso valor añadido, irregularidad en el abastecimiento de los mercados como consecuencia de la falta de organización en la distribución de los productos, escasa penetración

o debilidad del espíritu empresarial en las organizaciones profesionales agrícolas, ausencia de normas de calidad o escasez de conocimientos al respecto, falta de ocasiones de conservación o transformación de los productos agrícolas y aislamiento de determinadas zonas rurales;

- falta de adaptación entre los productos y servicios financieros y las necesidades de financiación del entorno agrícola y rural en general;
- un clima poco propicio a la iniciativa empresarial agrícola: falta de acceso a información sobre las nuevas posibilidades económicas y los servicios que estarán disponibles eventualmente, escasa participación en las decisiones sobre políticas y debilidad de las asociaciones entre el sector privado y el público;
- falta de acceso a la mecanización a pequeña escala de la producción y la transformación, lo que limita principalmente la competitividad de la producción de las mujeres y los jóvenes (circunstancia más pronunciada en el norte);
- escasa disponibilidad de tierras cultivables en el sur y escaso acceso a cultivos rentables a pequeña escala en la totalidad del país, y
- inseguridad en la propiedad de las tierras, lo cual ya genera conflictos en el sur del país y complica la promoción de la microfinanciación como consecuencia de la falta de garantías.

B. Políticas, estrategias y contexto institucional

Contexto institucional nacional

10. Las funciones rectoras del Estado en el sector agrícola son responsabilidad del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, que se está reestructurando con el objeto de garantizar la buena ejecución del plan estratégico de reactivación del sector agrícola y mejorar su propia gobernanza. En todo caso, la actuación del Ministerio sigue siendo limitada en lo que respecta a: i) su abandono previsto de las actividades no rectoras; ii) la apropiación y generalización de las nuevas estrategias (planes de propiedad de la tierra, gestión sostenible de los suelos), y iii) la integración de sus intervenciones en las de otros ministerios, al margen de algunas colaboraciones no formalizadas.
11. Los resultados del proceso de descentralización y desconcentración emprendido en 2003 se aprecian en las comunas (véase el apéndice VI). Según la ley nº 97-028, de 15 de enero de 1999, el territorio nacional se divide en 12 departamentos en que se agrupan 77 comunas. Estas están dotadas de planes de desarrollo comunal, así como de estructuras e instrumentos necesarios, pero su autonomía y su capacidad de intervención se ven coartadas tanto por la lentitud en la transferencia por el Estado central de competencias y recursos como por la deficiente articulación del proceso mismo. La participación de la población en el marco de la gobernanza pública sigue siendo escasa. La capacidad de gestión y la disponibilidad de infraestructuras varían de una comuna a otra, pero todas ellas son cada vez más conscientes de su posible contribución al desarrollo económico en el ámbito local. No existe consenso en cuanto a la función de las ADA, la mayoría de las cuales se instauraron antes de la llegada de la descentralización, a pesar de la ley relativa a su función en la dirección de las obras locales.
12. Según el Programa Mundial de Alimentos (PMA) (2009), el 30% de los productores de cultivos comerciales (sobre todo, y desde hace decenios, de algodón) y el 19% de los productores de cultivos alimentarios (sobre todo, y desde fechas más recientes, de arroz) forman parte de una organización de productores agrícolas. Así pues, la mayoría de los productores siguen desorganizados. Estas organizaciones acaban de empezar a implantarse en las comunas o aldeas a instancias de centrales de ámbito departamental. Las centrales comunales y regionales de productos alimentarios apenas ejercen una débil influencia en las decisiones económicas, funcionan sobre todo como canal para la distribución de insumos subvencionados y se caracterizan por graves problemas de gestión comercial y gobernanza. Existen ya varias centrales de ámbito nacional, entre ellas la plataforma nacional de organizaciones de

productores agrícolas, que reúne desde 2006 a 10 de ellas. El Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, así como diversos asociados técnicos y financieros, reconocen y respaldan la plataforma, especialmente como interlocutor político e instancia encargada de prestar apoyo a los campesinos organizados, pero la comunicación con las bases sigue siendo pobre.

13. El Gobierno de Benin se propone mejorar el espíritu empresarial y fortalecer las asociaciones entre el sector público y el privado. La interpretación del concepto de asociación entre el sector público y el privado sigue siendo bastante restringida, pero empieza a concretarse. En determinados puntos de su cadena de producción las instancias públicas a veces no tienen presente al sector privado, que opera fundamentalmente en el ámbito no estructurado y a escala pequeña y muy pequeña. Según los empresarios, su capacidad de inversión se ve frenada principalmente por la falta de financiación. En 2010 bajó la clasificación de Benin en cuanto a creación de empresas y obtención de crédito.
14. Comparada con la situación de otros países africanos, la evolución del sector de la microfinanciación en Benin es relativamente positiva gracias a la revisión regular de la ley fundamental de 2007. En 2008 cerca del 22% de los agricultores tenían acceso al crédito, fundamentalmente en forma de microfinanciación. No obstante, el 80% de los créditos son a corto plazo. Ciertos defectos siguen debilitando el sector de la microfinanciación, en particular la falta de títulos de propiedad (solo tienen título el 1,9% de las tierras), las deficiencias de gestión y gobernanza de las instituciones de microfinanciación, el escaso desarrollo de los mecanismos de recuperación del crédito, la falta de articulación entre las instituciones de microfinanciación y los bancos y la falta de un sistema de seguros para gestionar los riesgos del sector agrícola. El sector se ha visto perjudicado asimismo por intervenciones directas del Estado en las operaciones de microcrédito durante las elecciones y por la falta de armonización entre los fondos de garantía de los proyectos.

Estrategia nacional de reducción de la pobreza rural

15. En el marco conceptual de la tercera Estrategia de crecimiento para reducir la pobreza (2011-2015), que es resultado de un proceso participativo, ocupan un lugar destacado la diversificación de la economía y la intensificación del crecimiento para reducir la pobreza. En el sector agrícola, las medidas de la estrategia tienen por objeto generar tasas medias de crecimiento del PIB agrícola cifradas en un 14,3% anual. La política agrícola del país aparece consignada en una serie de documentos fundamentales, entre ellos el Plan estratégico de reactivación del sector agrícola, actualmente en fase de aprobación, y el Plan nacional de inversión agrícola (2011-2015), que se fundan en las orientaciones estratégicas nacionales y plasman a la vez las políticas agrícolas de la Unión Económica y Monetaria del África Occidental (UEMOA) y la Comunidad Económica de los Estados de África Occidental (CEDEAO) y las orientaciones del programa general para el desarrollo de la agricultura en África/Nueva Alianza para el Desarrollo de África. El primer objetivo del Plan nacional de inversión agrícola es contribuir al crecimiento y la seguridad alimentaria nacional mediante una mayor eficacia en la producción y una gestión más sostenible de las explotaciones agropecuarias por lo que se refiere al cultivo de alimentos, la ganadería y la pesca. Su segundo objetivo es garantizar la competitividad y el acceso a los mercados de los productos agrícolas mediante la promoción de cadenas de producción agrícola, en particular de cultivos comerciales (industriales). En los objetivos operacionales, que se presentan en forma de volúmenes (toneladas), apenas se indican la estrategia de ejecución y los grupos objetivo prioritarios.
16. La estrategia de intervención del Plan estratégico de reactivación del sector agrícola se funda en cuatro programas (agricultura, ganadería, pesca/acuicultura, administración y gestión del sector agrícola) y ocho ejes estratégicos que abarcan los factores y condiciones correspondientes a la producción y la comercialización. La estrategia de intervención pone de relieve la profesionalización de las explotaciones

agrícolas familiares y la promoción de la iniciativa empresarial agrícola y las cadenas de producción agrícola más prometedoras. La nota de orientación del Plan estratégico de reactivación del sector agrícola se centra en 13 cadenas de producción prioritarias: la mandioca, el maíz, el ñame, la leche, los huevos, las hortalizas, la piña, el pescado, las gambas, el algodón, el arroz, la palma de aceite y el cacahuete.

17. En septiembre de 2010, el Programa general para el desarrollo de la agricultura en África formuló las siguientes recomendaciones orientadas a mejorar el Plan nacional de inversión agrícola: i) determinar mejor las asociaciones a fin de explotar los aspectos complementarios y las sinergias; ii) fijar el objetivo de multiplicar por dos en un plazo de 10 años la tasa de crecimiento del sector agrícola hasta situarla en aproximadamente un 9%; iii) tomar más en consideración la ordenación sostenible de las tierras y los recursos hídricos; iv) acelerar el desarrollo de los mercados y la capacidad comercial; v) centrarse en la seguridad alimentaria y nutricional de los grupos vulnerables; vi) garantizar un mejor seguimiento del impacto de las inversiones en la investigación agrícola, y vii) determinar mejor los riesgos y las medidas de atenuación.
18. El Gobierno de Benin considera prioritaria la financiación rural en el marco de sus estrategias en materia de agricultura y desarrollo rural. La nueva ley sobre la microfinanciación en la zona de la UEMOA, que Benin adoptará en breve, la nueva Estrategia nacional de microfinanciación en el Estado de Benin y el mayor nivel de penetración, regulación y control de las instituciones de microfinanciación favorecen ya tal orientación. Se observa asimismo que los asociados técnicos y financieros vuelven a estar interesados en este sector. Con la estrategia nacional de microfinanciación (2015) se aspira a disponer de un sector de microfinanciación profesional y viable que esté incorporado en el sector financiero y contribuya de forma eficaz al acceso de toda la población a los servicios financieros. El Fondo Nacional de Microfinanciación (FNM), que ya está funcionando, ha tenido parcialmente en cuenta las necesidades del desarrollo agrícola. El Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca entiende que es necesario crear un banco agrícola, mientras que el Fondo Nacional de Desarrollo Agrícola (FNDA) debería empezar a funcionar en 2011. Se ha realizado el estudio de viabilidad. Todavía no se ha decidido si el FNDA formará parte del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca o del Ministerio de Microfinanciación (en el apéndice VI figura más información sobre la microfinanciación rural en Benin).
19. También son importantes otras estrategias y políticas: i) bajo la dirección del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca desde 1993 se elaboran planes de propiedad rural, pero el proceso adolece de deficiencias operacionales y de la falta de identificación con los planes a escala nacional; ii) Benin formuló su Programa de acción nacional para la adaptación al cambio climático, pero su aplicación sigue siendo deficiente. También reúne las condiciones para que el Fondo para los Países Menos Adelantados (FPMA) le aporte financiación destinada a la adaptación al cambio climático. En el programa de acción nacional de Benin la producción agrícola figura como sector vulnerable y prioritario por lo que se refiere a la adaptación al cambio climático, y iii) en el apéndice VI se explica la Política nacional de descentralización y desconcentración (2008). El Fondo de Apoyo al Desarrollo de las Comunas (FADeC) es el canal nacional de financiación de las comunas.

Armonización y alineación

20. Actualmente se promueve del siguiente modo la armonización de las intervenciones financiadas por el FIDA con las prioridades del Estado: i) un proceso permanente de coordinación con el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca y una asociación entre el Programa de Apoyo al Desarrollo Rural y la Dirección de Programación y Previsiones de este Ministerio para mejorar la eficacia de la labor de la dependencia del Ministerio encargada del seguimiento y evaluación (SyE) (desde 2009); ii) la designación de coordinadores en las direcciones técnicas de los ministerios a los que más incumbe la ejecución del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural, y iii) la

cofinanciación, a instancias del Estado, del Programa nacional de urgencia para prestar apoyo a la seguridad alimentaria (PUASA). Para mejorar la coherencia de la gestión de su cartera, el FIDA confió a la unidad de gestión del proyecto (UGP) la ejecución de las dos intervenciones que están actualmente en curso (el Programa de Apoyo al Desarrollo Rural y el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales), con lo cual creó un programa integrado para el país. El nuevo COSOP se regirá por el calendario del Plan nacional de inversión agrícola.

21. El FIDA es por volumen la tercera instancia que aporta a Benin fondos destinados a la agricultura. La armonización con los otros asociados técnicos y financieros se ha conseguido principalmente mediante la cofinanciación de programas. Desde fechas más recientes se están forjando asociaciones en el marco de la puesta en marcha de las cadenas de producción y con fines de intercambio de experiencias mediante la cofinanciación de actividades y talleres organizados con el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca. Los principales asociados son actualmente el Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD) y la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), pero cabe citar asimismo al Banco de Desarrollo de África Occidental (BOAD), el Banco Africano de Desarrollo (BAfD) y la Unión Europea. El FIDA ha concedido asimismo una donación al Centro Songhai con el objeto de promover una mejor inserción de los jóvenes en el sector agrícola. El FIDA forma parte del equipo de las Naciones Unidas en el país, pero todavía no ha podido contribuir de manera apreciable y permanente a las plataformas de asociados técnicos y financieros, algunas de las cuales son muy activas. La mayoría de los comités directivos nacionales de los ministerios apenas están en activo, pese a haberse mejorado la capacidad y la funcionalidad del Comité nacional de orientación de las políticas sectoriales del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca.

III. Enseñanzas de la experiencia del FIDA en el país

A. Resultados, impacto y desempeño anteriores

22. Desde 1978 el FIDA ha financiado en Benin 10 intervenciones orientadas al desarrollo rural cuyo monto total asciende a USD 117,2 millones. Los tres programas en curso que corresponden a las prioridades expuestas en el anterior COSOP (2006-2010) son el Programa de Apoyo al Desarrollo Rural (2007-2012), el Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal (2003-2011) y el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales (en curso desde octubre de 2010 hasta 2016). El programa en el país ha beneficiado a por lo menos una aldea de cada comuna. La evaluación del impacto más reciente es la evaluación interna del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural, llevada a cabo en 2010 por el equipo del proyecto.
23. El Programa de Apoyo al Desarrollo Rural tiene por objeto consolidar los resultados del Proyecto de Comercialización y Microfinanzas, el Proyecto de Actividades Generadoras de Ingresos y el Programa de Fomento del Cultivo de Raíces y Tubérculos. Según la revisión a mitad de período llevada a cabo en junio de 2010, los resultados del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural son satisfactorios en lo que respecta al número de pequeñas explotaciones y agrupaciones respaldadas, pero modestos en cuanto al desempeño y a las oportunidades de sostenibilidad. Las agrupaciones respaldadas son fundamentalmente grupos de interés económico, y en su mayoría carecen de condición jurídica. Frente al 24% de las pequeñas explotaciones y agrupaciones apoyadas que se consideran sólidas, el 46% se encuentran en evolución y el 30% son deficientes. La mayoría de los miembros de las agrupaciones intervienen en la producción vegetal y el comercio, mientras que las explotaciones individuales se dedican en mayor medida a la producción animal.

La transformación ocupa la segunda posición. El mayor margen medio generado corresponde a la producción vegetal, seguida por la transformación y el comercio. En consecuencia, en junio de 2010 se revisaron a la baja los objetivos relativos al número de explotaciones a las que debía prestarse apoyo con el objeto de centrarse en el desempeño y la sostenibilidad.

24. Los resultados del componente de financiación rural del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural se consideran buenos en cuanto al número de ASF respaldadas (consolidadas y creadas). La red de ASF es actualmente la red de microfinanciación rural más extensa de Benin. En diciembre de 2009 el capital global de las ASF ascendía a FCFA 1 300 millones y registraba una tasa de crecimiento regular, mientras que más del 80% de los 82 782 accionistas se habían beneficiado de al menos un crédito. El monto total de los créditos coincidía prácticamente con el costo total del Proyecto de Comercialización y Microfinanzas. Las ASF que funcionan bien son capaces de ofrecer créditos adaptados a los ciclos agrícolas y dependen de sus propios medios, pero solo un 16% de ellas cumplen los cuatro criterios internacionales de viabilidad. Cabe atribuir el descenso de todos los indicadores de desempeño de las ASF, hasta entonces positivos, a la interrupción del apoyo entre el cierre del Proyecto de Actividades Generadoras de Ingresos y el Proyecto de Comercialización y Microfinanzas y el inicio del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural. La estructura central de las ASF (UNASF), creada en 2007, todavía no se ha capitalizado ni se ha incorporado en el sistema bancario.
25. Las actividades encaminadas a fortalecer la capacidad en las bases han registrado buenos resultados por lo que se refiere a la movilización y la participación a escala local, pero los logros son más bien aislados en lo que respecta a las dinámicas comunales, y apenas se han valorizado las dinámicas participativas por lo que se refiere a los cambios económicos. Las 290 aldeas que recibían apoyo del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural prepararon un diagnóstico participativo en el ámbito de las aldeas, pero la ejecución se vio frenada por la falta de recursos financieros, tanto del propio programa como de otras fuentes. Se ha retrasado la capacitación de las ADA en materia de descentralización, y estas asociaciones todavía carecen de acceso a servicios de asesoramiento de ámbito local.
26. En lo relativo a la focalización, destaca el papel de las mujeres en las agrupaciones promovidas por el Programa de Apoyo al Desarrollo Rural y su presencia en las ASF como accionistas; también reciben los servicios prestados por las 139 mujeres de enlace y las intervenciones de alfabetización. Los efectos en sus actividades económicas se ven contrarrestados por el hecho de que participan en actividades por lo general mal remuneradas que consumen mucho tiempo y mano de obra. La actividad del grupo no suele ser su actividad principal.
27. El Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales basa su enfoque en distintas cadenas de producción (el arroz, las hortalizas, la piña y las raíces y tubérculos) y se articula en tres componentes: i) apoyo al desarrollo de agrupaciones y empresas de pequeñas explotaciones agrícolas o no agrícolas; ii) apoyo a las microempresas y pequeñas empresas rurales con fines de desarrollo de organizaciones profesionales de base, y iii) apoyo a infraestructuras rurales útiles para aumentar los ingresos de la población rural pobre. El Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, concebido fundamentalmente para consolidar los resultados de los tres proyectos anteriores, limita a 20 el número de aldeas nuevas.
28. El Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal tiene por objeto ayudar a los hogares de pescadores a fortalecer la ordenación sostenible de sus recursos naturales y diversificar sus medios de vida. El proyecto sigue siendo pertinente, pero su eficacia es limitada. La ejecución comenzó con retraso y con titubeos. Las perspectivas de funcionamiento y sostenibilidad de los resultados se han visto mermadas por la poca formación impartida y por el escaso nivel de

inversión en las explotaciones (de actividades alternativas, como la piscicultura, la horticultura y la cría de conejos). No obstante, se han reforestado 1 497 ha y se han plantado 110 ha de manglares; con arreglo a los objetivos fijados, cerca de 1 050 mujeres han asistido a distintos cursos de formación. Se constituyeron comités encargados de los planes de gestión de los puntos de agua y se crearon algunas infraestructuras.

B. Enseñanzas extraídas

29. **La red de ASF.** La ventaja comparativa de las ASF, que ha cobrado relieve, ha supuesto un costo limitado. Las ASF han acumulado un capital considerable gracias al cual pueden funcionar sin necesidad de más fondos. Sin embargo: i) necesitan un acceso sostenible a activos líquidos y a servicios de apoyo, está previsto el examen del concepto de ASF en el marco del examen en curso de la financiación rural en Benin; ii) como cualquier otra institución de microfinanciación, las ASF necesitan un apoyo selectivo, competente y a largo plazo, y iii) no podrán resolver por sí solas el problema del acceso a una financiación adaptada a la agricultura en Benin ni atender todas las necesidades de crédito de los grupos objetivo del FIDA. Las ASF y el FIDA estarán obligadas a ajustarse a una política estatal más general.
30. **Apoyo a las microempresas rurales y las actividades generadoras de ingresos.** Hace muy poco que en Benin, en el marco del Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, se toma en consideración la cuestión de la integración en los mercados, algo que ha resultado necesario para garantizar el crecimiento sostenible de la producción. Hay que tener en cuenta lo siguiente: i) debe intensificarse la labor al respecto; ii) la experiencia del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural ha demostrado que, para mejorar su eficacia, la estrategia de focalización debía favorecer las dinámicas de las pequeñas explotaciones en la transición de la agricultura de subsistencia a una economía de mercado y diferenciar en ese sentido la oferta de servicios, además, la experiencia del FIDA y del Gobierno de Benin ha puesto de manifiesto el papel de las explotaciones medianas a efectos de reducir la inseguridad alimentaria y presentarse ante las pequeñas explotaciones como agentes de facilitación y modelos; iii) dada la falta de acceso a la información necesaria para aprovechar las oportunidades económicas, los pequeños productores son remisos a emprender este tipo de actividad; iv) el valor añadido de los grupos de interés económico no estuvo claro, mientras que desde el anterior COSOP cada vez parece más necesario organizar la distribución de los productos agrícolas y el acceso a los insumos, y v) la dispersión geográfica y sectorial de la formación y los servicios de apoyo en el contexto de una capacidad limitada de los operadores no favorece la autonomía de los beneficiarios.
31. **Apoyo a las instituciones de base.** La colaboración con las comunas favorece la sostenibilidad. Debe ponerse de manifiesto el papel de las ADA para integrar a los grupos vulnerables en las dinámicas comunales y debe ampliarse la concertación entre las ADA y las autoridades comunales. La valorización económica de la participación de las bases podrá fomentar las oportunidades locales, pero sigue siendo insuficiente en el ámbito de las comunas. Deberían precisarse las funciones y la interacción de los distintos agentes locales en la promoción del desarrollo económico local. La ventaja comparativa del FIDA en la inversión en infraestructuras sociales en Benin es limitada, habida cuenta de la mejora sensible de la situación y del hecho de que otros asociados técnicos y financieros, entre ellos el Banco Mundial, invertirán en infraestructuras sociales.
32. **Eficacia del programa del FIDA en el país.** La experiencia del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural demuestra que es mejor confiar la coordinación operacional de tres temáticas tan distintas a proyectos especializados y garantizar su coherencia mediante una estructura unificadora y la creación de un comité directivo común. El principio de faire-faire por parte de las ONG añadió valor. Ha resultado fundamental el fomento de su sinergia con el Centro regional de promoción agrícola (CeRPA), las organizaciones campesinas y las comunas. La asociación entre el

Programa de Apoyo al Desarrollo Rural y la Dirección de Programación y Previsiones del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, puesta en marcha en 2009, ha mejorado la eficacia de la labor de la dependencia del Ministerio encargada del SyE, por lo que puede servir de modelo a otros ministerios interesados. En todo caso, el sistema de SyE podría beneficiarse de una mejora en el seguimiento de los efectos y el impacto de las actividades. La asociación con la plataforma nacional de las organizaciones profesionales agrícolas, en el marco del Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, y con Helvétas permitió aumentar la eficacia y generar sinergias sostenibles, por lo que conviene intensificarla y reproducirla. El cierre abrupto de los proyectos pone en peligro los logros conseguidos, como ha ocurrido con el Proyecto de Actividades Generadoras de Ingresos y el Proyecto de Comercialización y Microfinanzas.

IV. Marco estratégico del FIDA en el país

A. Ventaja comparativa del FIDA en el país

33. La ventaja comparativa del FIDA en Benin tiene que ver con lo siguiente: i) su amplia experiencia de apoyo a los pequeños productores rurales; ii) la red local y a distancia de ASF, así como la experiencia del FIDA y su reconocimiento en cuanto a su función en el sector de la financiación rural de Benin; iii) la especial atención prestada a las nuevas explotaciones, comprendidas las actividades alternativas para los pescadores artesanales; iv) la importancia en auge concedida recientemente a las organizaciones profesionales agrícolas; v) el apoyo a las cadenas de producción de mandioca, arroz, hortalizas y piña y el éxito del apoyo prestado a las empresas agrícolas vinculadas con la producción de semillas de arroz; vi) la prioridad concedida a la movilización y participación de las bases, y vii) la calidad de la asociación con la Dirección de Programación y Previsiones del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca.

B. Objetivos estratégicos

34. La formulación de los objetivos estratégicos y de las medidas de atenuación de los riesgos es consonante con las puntuaciones del sistema de asignación de recursos basado en los resultados (PBAS) que figuran en el cuadro 2. El principal objetivo del COSOP 2011-2015 es fortalecer las pequeñas y medianas explotaciones familiares para que puedan garantizar una seguridad alimentaria sostenible y aprender progresivamente a aprovechar las oportunidades de mercado de las cadenas de producción prioritarias en un contexto más apropiado. Sus objetivos estratégicos, que se asemejan a los del anterior COSOP, son coherentes. Con todo, el orden prioritario de las limitaciones ha variado como consecuencia de la importancia concedida por el país tanto al enfoque basado en cadenas de producción como a la descentralización.
35. **Objetivo estratégico 1:** "Mejora del acceso de las pequeñas y medianas explotaciones rurales a servicios financieros adaptados". Se pretende ofrecer productos de financiación más adaptados a la agricultura y tener más en cuenta los riesgos que trae aparejados el crédito agrícola. El FIDA ha emprendido un examen completo del sector de la financiación rural en Benin con el objeto de evaluar alternativas y posibilidades para financiar las necesidades de las pequeñas y medianas explotaciones familiares y rurales. Al término del examen se determinará la función que corresponderá a las ASF y la UNASF en el nuevo proyecto de financiación rural propuesto en atención a este objetivo estratégico. Además, se realizará una encuesta sobre las necesidades de financiación desde la óptica de los beneficiarios. Es muy probable que los resultados de la encuesta y del examen del sector apunten a la conveniencia de que el FNDA aporte apoyo técnico y financiero. El FIDA respaldará asimismo la coordinación entre el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca y el Ministerio de Microfinanciación, así como entre las instituciones de Benin e iniciativas semejantes en la región.

36. **Objetivo estratégico 2:** "Mejora del acceso de las pequeñas y medianas explotaciones rurales a servicios no financieros y de información adaptados a sus necesidades". Se pretende fortalecer el proceso de profesionalización de las pequeñas y medianas explotaciones rurales y respaldar su transición de una estrategia de subsistencia a una estrategia orientada al mercado. El actual Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales tiene parcialmente en cuenta este objetivo estratégico. Para que lo tenga en cuenta totalmente: i) se revisarán sus actividades con el objeto de hacer hincapié en la diferenciación de los servicios. Al respecto se introducirán módulos de apoyo adaptados a las capacidades y tipologías de las pequeñas y medianas explotaciones, comprendido un seguimiento más personalizado de las explotaciones vulnerables. Se encargarán de su concepción instituciones especializadas como el CeRPA, en el marco de lo cual aprovechará los módulos de formación que mejor hayan funcionado. De ser necesario se fortalecerán estas instituciones especializadas; ii) se prestará apoyo a las organizaciones profesionales agrícolas para facilitar el acceso de sus miembros a los factores de producción, a los mercados y a la información. Se fortalecerán su gobernanza interna, su gestión comercial, sus redes y su papel en las plataformas interprofesionales. Los aspectos de fortalecimiento de la gestión comercial y comunicación de las organizaciones profesionales agrícolas tienen más importancia que en el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales, y iii) se prestará especial atención a la capacidad de estas organizaciones de desarrollar y ofrecer a sus miembros infraestructuras de mercado como sistemas de información fáciles de usar, estudios de mercado, normas y reglamentos, control de calidad, certificación, promoción de los productos, etc.
37. **Objetivo estratégico 3:** "Contribución de las organizaciones campesinas y las asociaciones locales a la orientación y la gestión del desarrollo económico en las comunas". Con ello se pretende fortalecer su capacidad para participar en la orientación, la gestión y la coordinación de las informaciones y servicios económicos locales y aclarar las funciones y la coordinación de los distintos agentes locales al respecto y en el marco de las asociaciones entre el sector privado y el público. Se ha optado por que en el COSOP el objetivo estratégico 3 no aparezca incorporado en el 2, a causa de la escasa capacidad inicial de las instituciones y de su poca experiencia en la promoción del desarrollo económico local. Con el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales se aborda un aspecto del objetivo estratégico 3: el fortalecimiento de las organizaciones campesinas. Ningún proyecto en curso aborda la cuestión del fortalecimiento de las instituciones comunales. En el mejor de los casos, la ejecución del Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales ofrecerá buenos ejemplos de colaboración entre las organizaciones campesinas y las instituciones comunales por lo que se refiere a la gestión del desarrollo de su comuna. Estos ejemplos constituirán actividades piloto que servirán de base al proyecto propuesto para 2014, con el cual se complementarán las actividades previstas en el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales en atención al objetivo estratégico 3. El proyecto irá dirigido a: i) fortalecer la capacidad de las autoridades comunales, las organizaciones locales y los grupos vulnerables para participar en la planificación, entender y controlar los problemas derivados del desarrollo económico y la gestión de las asociaciones entre el sector privado y el público y ampliar la capacidad de ordenación participativa de los recursos naturales; ii) respaldar la implantación en las comunas de sistemas de comunicación centrados en la promoción del desarrollo económico local; iii) respaldar la concertación en todos los niveles sobre la función de los distintos agentes locales en la promoción económica local y en las asociaciones entre el sector privado y el público, y iv) apoyar iniciativas piloto de asociación entre el sector privado y el público para la gestión local de infraestructuras, información y servicios económicos. Es muy probable que en 2014 se transfieran a este nuevo proyecto las actividades previstas en el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales para fortalecer las organizaciones campesinas.

C. Oportunidades de innovación

38. Las innovaciones ya se han descrito con detalle en los objetivos enumerados. Por lo que se refiere a la ampliación de escala, el FIDA retomará de forma selectiva los logros del Programa de Apoyo al Desarrollo Rural (pequeñas explotaciones que encierran potencial, ASF, pequeñas explotaciones, ADA) y del Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal (actividades alternativas para los pescadores, asociaciones locales). Se facilitará la reproducción de los modelos válidos de medianas y pequeñas explotaciones en las cadenas de producción mediante la formulación de módulos de apoyo reproducibles, mediante la participación de las organizaciones profesionales agrícolas (comunicación y gestión de los conocimientos), de las comunas, de la Cámara de agricultura y de las radios rurales y mediante el apoyo a estas instituciones en virtud de la intervención y el apoyo del CeRPA y el CeCPA y de una mayor concertación sobre las políticas y con los grupos temáticos sobre agricultura. En cuanto a este último objetivo, la capitalización de las actividades piloto, primero en Borgou y posteriormente en otros departamentos, se conseguirá mediante i) la concertación sobre las políticas relativas a los resultados de las pruebas; ii) la promoción a escala regional de la concertación entre las comunas y entre las organizaciones profesionales agrícolas; iii) la ampliación de la capacidad de las instituciones regionales de ayudar a las comunas a ejercer su función en el marco de las asociaciones entre el sector privado y el público y en lo referente a la coordinación de los servicios e informaciones; iv) la búsqueda durante la fase piloto de alianzas con asociados técnicos y financieros especializados en descentralización, y v) una intensa actividad de intercambio de experiencias y comunicaciones con miras a captar el interés y la participación de los otros ministerios y asociados técnicos y financieros.

D. Estrategia de focalización

39. **Focalización sectorial.** Se seleccionarán cuatro cadenas de producción prioritarias partiendo de la investigación sobre la complementariedad con otros asociados técnicos y financieros y de las prioridades del Gobierno de Benin. De ese modo, es probable que la selección de las cadenas de producción prioritarias contribuya sensiblemente a la seguridad alimentaria y a la reducción de la pobreza rural favoreciendo, entre otras cosas, la incorporación de los hogares vulnerables en la economía de mercado. El potencial productivo y comercial de las cadenas seleccionadas estará garantizado. La preferencia expresada por las que ya han sido seleccionadas por el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales (arroz, mandioca, ñame, hortalizas y piña de producción biológica), en concreto en los eslabones donde el FIDA ha adquirido experiencia, permitiría consolidar los logros obtenidos.
40. **Focalización geográfica.** La escala de las intervenciones del FIDA en Benin será limitada. Se seleccionarán las comunas que forman parte de una de las "zonas de concentración" creadas por los proyectos del FIDA, anteriores o en curso, en particular en el caso de las que presentan condiciones favorables de producción y comercialización con respecto a las cadenas prioritarias. Solo el eventual apoyo de las ASF a la red conservará un alcance nacional. La ampliación de las zonas de concentración se efectuará gradualmente en función de las oportunidades de las cadenas de producción. El número de comunas seleccionadas estará limitado a un máximo de 20.
41. **Grupo objetivo.** El COSOP se centrará en los pequeños productores que operan en las cadenas seleccionadas, desde las actividades de subsistencia hasta las pequeñas y medianas explotaciones orientadas a los mercados. La focalización, que empezará por las pequeñas y medianas explotaciones que ya han recibido apoyo del FIDA en las cadenas de producción seleccionadas, incluirá otras explotaciones de tamaño mediano de estas zonas de concentración con el objeto de crear una masa crítica inicial de explotaciones viables. La meta consistirá en presentarlas como modelos a otras explotaciones para que estas puedan evolucionar hacia iniciativas

empresariales agrícolas orientadas al mercado y convertirse por sí solas en explotaciones piloto. Un criterio básico para la selección de las pequeñas explotaciones será la motivación que tengan para desarrollar como verdadera profesión sus actividades agrícolas y paraagrícolas.

42. **Género/edad.** Como mínimo, el 40% de los beneficiarios del apoyo financiado en el marco del nuevo COSOP estará formado por mujeres y jóvenes (de 15 a 25 años de edad). En vista de que las mujeres ya participan en gran medida en las intervenciones del FIDA, pese a lo cual sus explotaciones resultan poco viables, se prestará especial atención a determinar y abordar sus limitaciones en cuanto al desarrollo de actividades económicas más sólidas y sostenibles sobre la base de un análisis más exhaustivo de las limitaciones y las oportunidades. La incorporación de los jóvenes se favorecerá asimismo mediante la cofinanciación de actividades llevadas a cabo por asociados que colaboran con jóvenes empresarios rurales (Centro Songhai, Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial [ONUDI]). Se fomentará como estrategia habitual la integración de las mujeres y los jóvenes en organizaciones profesionales agrícolas mixtas. Además, se prevé formar en género y desarrollo a agentes y equipos de los proyectos y designar una persona que se encargue en el programa en el país de la coordinación en materia de género.

E. Vinculaciones con las políticas

43. El COSOP que aquí se define es consonante con los objetivos del Gobierno. Aunque se ajuste especialmente al eje 1 de la Estrategia de crecimiento para reducir la pobreza (aceleración del crecimiento), también prevé una contribución importante al eje 4 (incremento del capital humano). Además de contribuir a los dos objetivos del Plan nacional de inversión agrícola, contribuirá de forma apreciable a cuatro de sus ocho programas (mercados accesibles, financiación accesible, acceso a los conocimientos profesionales y a la innovación, semillas de calidad). Las cadenas de producción seleccionadas por el COSOP figurarán entre las consideradas prioritarias en los marcos conceptuales de Benin. El COSOP concuerda asimismo con la Política nacional de descentralización y desconcentración (en particular en el eje estratégico 3, aunque también en el eje 2, con el apoyo institucional previsto por el CeRPA y el CeCPA), con los ejes estratégicos 2 y 4 de la Política nacional de microfinanciación (véase el apéndice VII.B) y con las políticas sectoriales regionales (el Plan director para el desarrollo agrícola y rural, la Política agrícola común de la UEMOA, la CEDEAO y el Programa general para el desarrollo de la agricultura en África). En particular tiene en cuenta las recomendaciones de este último (septiembre de 2010) relativas al Plan nacional de inversión agrícola, en concreto la necesidad de desarrollar los mercados y la capacidad de comercialización. Por último, en la medida en que hace referencia a las medidas de adaptación al cambio climático, el COSOP coincide con las disposiciones de las políticas sectoriales y del FIDA en materia de conservación del medio ambiente.
44. Los principales temas y mecanismos relativos a la concertación sobre las políticas correspondientes a los objetivos estratégicos son: i) objetivo estratégico 1: los resultados del examen del sector de la financiación rural y de ulteriores actividades piloto orientadas a la entrada en funcionamiento del FNDA se comunicarán en el marco de un taller nacional y se utilizarán con carácter permanente en la concertación sobre las políticas. Además, con respecto a la propiedad de la tierra y su papel en el acceso al crédito, el FIDA se compromete a emplear estudios de casos, los conocimientos especializados del Organismo Alemán de Cooperación Internacional (GIZ), los resultados de la Cuenta del Reto del Milenio y otros asociados técnicos y financieros especializados en propiedad de la tierra; ii) objetivo estratégico 2: el FIDA utilizará el ejemplo de las pequeñas explotaciones que han conseguido asociarse con la plataforma nacional de organizaciones de productores agrícolas para facilitar la concertación sobre el potencial y los instrumentos adecuados a fin de integrar las pequeñas explotaciones en las cadenas de producción agrícola, y iii) objetivo estratégico 3: la concertación sobre la función de las comunas

y las asociaciones locales en la promoción del desarrollo económico local y en las asociaciones entre el sector privado y el público tendrá lugar a escala local y nacional partiendo de ejemplos y en el marco de un taller nacional.

V. Gestión del programa

A. Gestión del COSOP

45. El FIDA se propone implantar un sistema unificado de SyE de su programa e incorporarlo en el comité directivo nacional del Ministerio de Planificación. El sistema de SyE de cada uno de los tres proyectos formará parte de los respectivos ministerios. La unidad de facilitación del COSOP garantizará la vinculación entre los tres proyectos, los comités directivos nacionales de los distintos ministerios y el comité directivo nacional de planificación. Para el segundo semestre de 2011 está previsto un diagnóstico institucional de los comités directivos nacionales de los cuatro ministerios competentes. A partir de este análisis: i) se formulará un plan de fortalecimiento de la capacidad de cada comité directivo nacional, y ii) el comité directivo nacional del ministerio provisto del mandato más importante (el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, probablemente) se seleccionará en un principio para que se encargue del SyE general del COSOP hasta que se fortalezca el comité directivo nacional de planificación.
46. El comité directivo nacional principal del COSOP se reunirá por lo menos dos veces al año. El FIDA se encargará directamente de la supervisión mediante una misión anual que se efectuará en estrecha colaboración con los comités directivos nacionales, las comunas y las organizaciones profesionales agrícolas. Antes de cada misión se organizará un taller de autoevaluación y se preparará y examinará en el comité directivo nacional un informe sobre la marcha de la ejecución del COSOP en el que figurarán propuestas relativas a la actualización de los indicadores y la identificación de las medidas y asociaciones necesarias. El sistema de comunicación del programa del FIDA utilizará los informes como fuentes. La revisión del COSOP a mitad de período está prevista para fines de 2013 y la evaluación final, para fines de 2015.

B. Gestión del programa en el país

47. En vista del nivel de especialización necesario, cada proyecto que se termine financiando en el marco del nuevo COSOP dispondrá de una unidad de gestión propia integrada por un responsable del proyecto (con su correspondiente presupuesto), un contable y un encargado de SyE. La sinergia entre los proyectos y la gestión financiera será responsabilidad de una unidad de facilitación encargada de la coherencia entre las estrategias de los proyectos y entre los proyectos y las iniciativas nacionales, de la concertación con los comités directivos nacionales de los ministerios, de la gestión de los conocimientos y la comunicación con los asociados, y de la gestión financiera del programa en el país. La unidad de facilitación estará integrada por un responsable de la coordinación estratégica, un responsable administrativo y financiero de categoría superior, un marco de gestión de los conocimientos, un encargado de coordinar la comunicación con los asociados, un marco de procedimientos para la adquisición de bienes y un encargado de la coordinación en materia de género. Cada responsable de proyecto presidirá por rotación la unidad de facilitación durante un período determinado. El equipo de gestión financiera aportará un marco riguroso de control interno y velará por el fortalecimiento de la capacidad. El seguimiento a escala local de la ejecución de las actividades será obra de oficinas ubicadas en Bohicon, Djougou y Parakou, cuya capacidad se fortalecerá.

48. Por último, el Gobierno de Benin se propone adoptar nuevos procedimientos para la adquisición de bienes. Todos los asociados técnicos y financieros lamentan las trabas administrativas de los planes de adquisición de bienes, por lo que está programada para los próximos meses una revisión exhaustiva de los procedimientos actuales y propuestos a fin de formular recomendaciones que faciliten la ejecución de los proyectos o programas, en curso y futuros.

C. Asociaciones

49. Los principales asociados del FIDA serán: i) el Ministerio de Previsiones, Desarrollo, Evaluación de Políticas Públicas y Coordinación de la Acción Gubernamental, en cuanto a la orientación y la coordinación general del programa; ii) el Ministerio de Finanzas, para el objetivo estratégico 1; iii) el Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca y sus estructuras descentralizadas, para el objetivo estratégico 2, y iv) el Ministerio de descentralización, gobernanza local, administración y ordenamiento territorial, para el objetivo estratégico 3. Las asociaciones se intensificarán y diferenciarán en: i) asociaciones con instituciones existentes para orientar o ejecutar las actividades; el fortalecimiento de su capacidad formará parte de los componentes financiados en el marco de cada objetivo estratégico; ii) asociaciones que garanticen la continuidad de las dinámicas puestas en marcha por el FIDA pero no renovadas en el marco del presente COSOP; iii) asociaciones orientadas a la complementariedad geográfica o temática en determinadas cadenas de producción o a la consecución de metas concretas; iv) asociaciones para el desarrollo de nuevas metodologías o tecnologías y con fines de intercambio de experiencias; v) asociaciones con fines de concertación sobre las políticas; vi) asociaciones para fortalecer la capacidad orgánica de las instituciones locales y nacionales, y vii) asociaciones para la cofinanciación.
50. Para el seguimiento de las actividades del FIDA en el sector de la pesca artesanal se forjarán asociaciones con el Banco Mundial, la Agencia de Cooperación Internacional del Japón (JICA) y la FAO (en materia del VIH/SIDA y los pescadores artesanales). Se buscarán asociaciones a fin de mantener las actuaciones de carácter social en las comunas seleccionadas por el COSOP (infraestructuras y mujeres de enlace con el Banco Mundial y con el Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia [UNICEF]).

D. Gestión de conocimientos y comunicación

51. La comunicación será un elemento esencial del COSOP para: i) mejorar el acceso de las pequeñas explotaciones a la información sobre las oportunidades económicas y de mercado; ii) contribuir a la interacción entre campesinos en el marco de la ampliación de escala; iii) mejorar la calidad de la participación de los beneficiarios y los asociados en la evaluación del COSOP; iv) aumentar la coherencia entre los distintos proyectos del FIDA y con los principales ministerios; y v) consolidar los vínculos con las instituciones internacionales pertinentes. En atención al aumento de las necesidades de comunicación, con el COSOP se promoverá a principios de 2012 la elaboración de una estrategia de comunicación y gestión de los conocimientos combinada con un plan de fortalecimiento de las instituciones existentes. Se prestará apoyo a la plataforma nacional de organizaciones de productores agrícolas y la cámara de agricultura para profesionalizar su contribución a la gestión de los conocimientos y la comunicación con los miembros.
52. Las cuestiones que serán objeto de examen común mediante el sistema de gestión de conocimientos figuran en los párrafos titulados "Vinculación con las políticas" e "Innovaciones" del actual COSOP. Además del apoyo a la interacción entre estas instituciones diversas, la gestión del conocimiento se fortalecerá por conducto de un oficial especializado de la unidad de facilitación. Los instrumentos constarán de un número limitado de estudios de casos, talleres de evaluación y la redacción del informe anual, así como de contactos con las redes temáticas.

E. Marco de financiación con arreglo al PBAS

53. El marco indicativo de financiación del COSOP 2011-2015 viene determinado por el PBAS del FIDA (véanse los cuadros 1 y 2). En el caso de Benin, la puntuación del PBAS se corresponde con una asignación de USD 27,6 millones para el actual ciclo de financiación (2010-2012). Para el período 2013-2015, la previsión media ronda los USD 33 646 099, con sujeción al ajuste en función de los correspondientes cálculos anuales. Desde 2009 la financiación concedida a Benin con arreglo al PBAS procede en un 50% de préstamos y en otro 50% de donaciones. También podrían movilizarse otras donaciones por conducto del Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM) a fin de financiar la integración de las actividades adicionales sobre ordenación de los recursos naturales en el marco de la adaptación al cambio climático. Además de la financiación de los proyectos en curso (el Proyecto de Apoyo al Crecimiento Económico de las Zonas Rurales y el Programa de Apoyo al Desarrollo Rural) o de su ultimación (el Programa de Apoyo al Desarrollo Participativo de la Pesca Artesanal) se financiarán dos proyectos nuevos: i) el primero, que comenzará en 2012-2013, relativo a los servicios financieros (objetivo estratégico 1), y ii) el segundo, que comenzará en 2013-2014, relativo al apoyo a las instituciones de base (objetivo estratégico 3) (véase el apéndice VI).
54. Aparte de las innovaciones descritas y del nuevo modo de gestión propuesto, se prevén simplificaciones en la concepción de los proyectos (con módulos predeterminados de apoyo a los productores), mayor coherencia con los métodos de adquisición de bienes en el país y mayor atención a las circunstancias de los ciclos agrícolas y las instituciones locales en los procedimientos y el ritmo de desembolso.

Cuadro 1
Cálculo para el primer año del COSOP con arreglo al PBAS

Indicador	Primer año del COSOP
A i) Marco normativo y jurídico de las organizaciones rurales	4,38
A ii) Diálogo entre el Gobierno y las organizaciones rurales	4,63
B i) Acceso a la tierra	3,13
B ii) Acceso al agua para usos agrícolas	4,00
B iii) Acceso a la investigación y a servicios de extensión agrícola	4,50
C i) Condiciones propicias para fomentar los servicios financieros rurales	3,75
C ii) Clima de inversión favorable para las empresas rurales	4,27
C iii) Acceso a los mercados de insumos y productos agrícolas	4,50
D i) Acceso a la enseñanza en las zonas rurales	4,50
D ii) Representación	4,50
E i) Asignación y gestión de fondos públicos para el desarrollo rural	3,75
E ii) Rendición de cuentas, transparencia y corrupción en las zonas rurales	4,00
Promedio de puntuaciones	4,16
Calificación de los proyectos en situación de riesgo (2010)	5
Índice de asignación de recursos de la Asociación Internacional de Fomento (2009)	3,5
Puntuación del país (2010)	3,970
Asignación anual (en USD, 2010)	9 539 866

Cuadro 2
Relación entre los indicadores de resultados y la puntuación del país

Hipótesis de financiación	Calificación de los proyectos en situación de riesgo (+/- 1)	Puntuación de los resultados del sector rural (+/- 0,3)	Variación porcentual de la puntuación del país con arreglo al PBAS respecto de la hipótesis básica
Hipótesis baja	4	3,86	-21%
Hipótesis básica	5	4,16	0%
Hipótesis alta	6	4,46	36%

F. Riesgos y gestión del riesgo

55. Los efectos del cambio climático seguirán siendo el principal riesgo para la consecución de los objetivos del COSOP. La estrategia de atenuación será indirecta, mediante: i) una mejor ordenación de los recursos hídricos; ii) la promoción de variedades de ciclo corto tolerantes a las sequías; iii) la atención prestada a la cuestión de los fondos de seguros agrícolas; iv) la integración en cada tipo de módulo de apoyo, de medidas adaptadas para mejorar la ordenación de los recursos naturales y la identificación de las donaciones del FMAM, y v) la intensificación de la cooperación con la División de Medio Ambiente y Clima del FIDA. El segundo riesgo importante, que afecta especialmente al objetivo estratégico 1, tiene que ver con la inseguridad de la propiedad de las tierras y se abordará asimismo de forma indirecta mediante el fortalecimiento de la concertación sobre políticas con los asociados técnicos y financieros especializados. El tercer riesgo guarda relación con el escaso nivel de la competencia de los encargados de prestar servicios y la calidad de los recursos humanos. Este riesgo se abordará i) de forma indirecta, limitando la dispersión del apoyo, y ii) de forma directa, mediante la selección competitiva de asociados especializados en función de su competencia y su experiencia; iii) haciendo mayor hincapié en el desarrollo de la capacidad de los asociados estratégicos correspondientes a cada objetivo estratégico o proyecto, y iv) en el marco de la contratación de nuevo personal para los proyectos especializados, del fortalecimiento de la capacidad y del examen de las necesidades concretas de asistencia técnica cuando se elaboren los proyectos. Por último, la corrupción sigue planteando problemas en Benin. El índice de percepción de la corrupción disminuyó en 2010 en relación con años anteriores. Las misiones regulares de supervisión y el fortalecimiento de la capacidad financiera son las principales medidas adoptadas por el FIDA.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

1. Le FIDA a commencé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'intervention au Bénin pour les quatre (4) prochaines années (2011-2015) à partir du mois de septembre 2010. Le processus d'élaboration du COSOP a suivi les étapes suivantes:
 - Analyse de base de la pauvreté rurale et collecte de données et documents stratégiques (stratégies et politiques du gouvernement, stratégies des autres partenaires, etc.) (septembre 2010);
 - Mission de lancement formel du processus de formulation du RB-COSOP par le MAEP et le FIDA (consultations/réunions avec les autorités gouvernementales, les services techniques des différents ministères, les PTF bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONG et la société civile) (décembre 2010);
 - Étude sur la décentralisation/développement communautaire et l'accès aux services financiers ruraux (décembre-janvier 2011) ;
 - Désignation des membres de l'équipe de gestion du programme de pays (EGPP) (mai 2011);
 - Préparation et soumission au ministère d'État et MAEP de la première mouture du RB-COSOP (février 2011);
 - Révision du texte et soumission aux membres de CPMT au FIDA (mars 2011 et avril 2011);
 - Socialisation de la première version du RB-COSOP dans deux ateliers régionaux (mai 2011), soumission aux membres de l'EGPP et discussion (mai 2011);
 - 'Peer review' et 'OSC review' par le FIDA (mai 2011);
 - Validation avec partie prenante Béninoise (juillet 2011);
 - Deuxième révision interne de la qualité du document validé (FIDA) et soumission au Conseil des Gouverneurs (juillet 2011).
2. Ateliers régionaux. Deux ateliers régionaux (Bohicon et Parakou) de 1,5 jour chacun sont organisés pendant la deuxième semaine de mai 2011, pour encourager la réflexion et promouvoir l'échange entre et avec les bénéficiaires et représentants des institutions/organisations locales afin de réviser la version préliminaire du COSOP. Les objectives des ateliers sont: i) d'avoir une vision partagée sur les thèmes principaux du COSOP; ii) de réconcilier les opportunités, défis, besoins et atouts exprimés lors des ateliers par les participants avec les intentions thématiques provisoires du COSOP; et iii) d'assurer que le rôle des différents acteurs nationaux, décentralisés et déconcentrés dans les stratégies retenues et le type de partenariat envisagé avec le FIDA et d'autres soient un point d'attention transversal.
3. Une place de choix est réservée aux Organisations paysannes et petits producteurs et aux représentants des communes et des IMF. Dans l'atelier, plusieurs groupes de travail pourront à l'occasion être formés, et chaque groupe recevra une liste de questions pour stimuler la réflexion sur trois thèmes: i) la finance rurale ; ii) les services adaptés aux petites exploitations familiales (agricoles et para agricoles) pour sortir des stratégies de subsistance à une orientation vers le marché ; et iii) l'intégration des vulnérables.

Situation économique du pays

COUNTRY DATA

Bénin

Land area (km2 thousand) 2008 1/	110	GNI per capita (PPP, \$) 2009 1/	1510
Total population (million) 2010	9,05	GDP growth (annual %) 2009 1/	3.8
Population density (people per km2) 2010	31.86	Inflation, consumer prices (annual %) 2009 1/	2,2
Local currency	FCFA	Exchange rate: USD 1 = 465.532 XOF	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual pop. growth rate)1/	3.1	GDP (USD million) 2009 1/	6.65
Crude birth rate (per thousand people) 2008 1/	39	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2008 1/	9	2005	2.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2009 1/	75	2009	3.8
Life expectancy at birth (years) 2008 1/	61	Sectoral distribution of GDP 2005 1/	
Total labour force (million) 2008 1/	3.58	% agriculture	32
Female labour force as % of total 2007 1/	45.7	% industry	13
		% manufacturing	8
		% services	54
Education		Consumption 2009 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2008 1/	117	General government final consumption expenditure (as % of GDP) 1/	15
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2008 1/	59	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) 1/	89
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP) 1/	10.7
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2006 1/	44.7	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2006 1/	20.2	Merchandise exports 2009 1/	1 000
Health		Merchandise imports 2009 1/	2 040
Health expenditure, total (as % of GDP) 2007 1/	4.8	Balance of merchandise trade 2009	-1040
Physicians (per thousand people) 2008	0.1	Current account balances (BoP, USD million, 2008)	-536
Population using improved water sources (%) 2008 1/	81	Foreign direct investment, net 2008 1/	173
Population with access to essential drugs (%) 1/	n/a	Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2008 1/	-0.3
Food imports (% of merchandise imports) 2006 1/	31	Total expense (% of GDP) 2008 1/	14.9
Fertilizer consumption (kg per ha of arable land) 2007 1/	/a	Total external debt (USD million) 2009 1/	1.073
Food production index (1999-01=100) 2007 1/	107	Present value of debt (as % of GNI) 2009 1/	11.8
Cereal yield (kg per ha) 2008 1/	1.330	Total debt service (% of GNI) 2009 1/	0.6
Land Use		Lending interest rate (%) 2007 1/	n/a
1.Arable land as % of land area 2007 1/	24.4	Deposit interest rate (%) 2008 1/	3.5
Forest area as % of total land area 2007 1/	20.1		
Irrigated land as % of cropland 2007 1/	n/a		

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2010

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à la stratégie du pays		Résultats clés pour le COSOP			Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles		Objectif général du COSOP: contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique durable et diversifiée et à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des vulnérables ruraux			
SCR ¹ : Les objectifs du SCR ³ sont : une croissance annuelle moyenne de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté d'ici 2015. Les objectifs en matière d'agriculture sont : (i) de réduire la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de la malnutrition de 33% à 15% à l'horizon 2015 ; (ii) d'augmenter le volume des exportations de produits agricoles de 50% d'ici 2015.		Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs clés du COSOP*	
Axe 1 : Accélération de la croissance	Plan Programmatique PSRSA : S 4: Financement accessible Politique du développement de la microfinance : axe ii) le renforcement des capacités de l'industrie de la microfinance en vue de sa professionnalisation axe iii) la promotion de la finance rurale pour assurer une meilleure couverture du territoire national ; axe iv) le renforcement de l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une intégration complète de la microfinance au secteur financier	OS-1 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales aux services financiers adaptés, est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des ruraux ciblés dans les filières retenues (OS 2) ayant accès à un crédit adapté à leurs besoins et de proximité ▪ Les IMF performantes ont accès à des ressources additionnelles de la caisse centrale d'UNASF et des banques ▪ Les IMF rurales participant au projet de finance rurale adhèrent (ou sont en voie d'adhérer) aux meilleures pratiques du secteur de la microfinance ▪ Au moins 30% des crédits des IMF ciblées sont alloués aux femmes et jeunes (15-25 ans). 20% des crédits sont alloués aux ménages pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et la sous-région est faite 1) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites et moyennes exploitations familiales ; 2) afin d'évaluer les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes en renforçant leur rôle stratégique ; ▪ Basé sur la revue complète, une feuille de route pour atteindre 1 et 2 (ci-dessus) est formulée et suivie ▪ Des formations et un appui différenciés sont offerts (y inclus par l'UNASF) aux demandeurs et fournisseurs du microcrédit ▪ La caisse centrale d'UNASF est créée et active sous la loi bancaire. Elle est en partenariat avec d'autres institutions bancaires et partenaires financiers ▪ Des pilotes (des instruments) pour contribuer à l'opérationnalisation du FNDA sont appuyés à travers des appuis financier et technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats de la revue du secteur de finance rurale sont communiqués dans un atelier national et des réseaux internationaux et renforcent le dialogue politique ▪ Les pilotes pour l'opérationnalisation du FNDA sont partagés avec le MAEP et le Ministère de la microfinance et d'autres PTF intéressés et avec des partenaires internationaux et les résultats sont utilisés dans le dialogue politique ▪ Des cas concrets quant à l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit, renforcent le dialogue politique et contribuent à une feuille de route pour la généralisation de la sécurisation foncière, avec la GIZ et autres PTF spécialisé ▪ Le Ministère de microfinance est capable d'évaluer et orienter le projet et l'harmonisation et la collaboration entre le MAEP et le Ministère de la microfinance se sont améliorées.

¹ Il s'agit de la SCR² (2007-2009) et de la SCR³ (2011-2015).

<p>Axe 1 : Accélération de la croissance</p> <p>Diversification des filières agricoles en collaboration étroite avec le secteur privé</p> <p>Axe 4 : Renforcement du capital humain</p>		<p>AS1. Semences de qualité</p> <p>AS2 : Intrants Améliorés</p> <p>AS3 : Mécanisation adaptée et accessible</p> <p>AS5 : Marchés accessibles</p> <p>AS6 : Connaissance et innovation technologique</p>	<p>OS2 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales de subsistance ou orientées vers le marché, aux services non financiers et à l'information adaptés à leurs besoins est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rendements des cultures des filières retenues sont de x tonnes/ hectare dans les zones ciblées ▪ Les OP communales et régionales ont développé des liens durables avec les opérateurs privés ▪ Au moins 40% des bénéficiaires sont des femmes et des jeunes (15-25). Au moins 30% des bénéficiaires sont originaires de ménages pauvres ▪ % des exploitations ciblées utilisent des méthodes de gestion durable de la fertilité du sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le FIDA et ses partenaires ont développé la capacité d'offrir des modules différenciés et adaptés à la capacité et aux objectifs des différents types de petites et moyennes exploitations familiales ▪ Les petites et moyennes exploitations et leurs organisations ciblées dans les filières sélectionnées ont été assistées et formées aux méthodes et techniques de gestion, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation (conformes aux normes de marché) avec des modules adaptés à leur capacité et leurs objectifs ▪ Les exploitations et leurs organisations ciblées sont appuyées avec une combinaison d'appui-conseil agricole, de formation, d'accès au crédit, d'accès aux équipements de transformation et de conservation, d'accès au marché et d'accès aux informations sur des opportunités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions spécialisées, les OP et la Chambre d'Agriculture et CCIB sont renforcés aux niveaux central et décentralisé à jouer leurs rôles dans la mise en place des normes de marché et des systèmes de contrôle ▪ Les modèles d'exploitations sont utilisés comme cas spécifiques de réussite dans des dialogues permanents sur le potentiel des petites exploitations rurales dans l'atteinte des objectifs nationaux de croissance des filières agricoles et surtout sur des instruments adéquats pour leur intégration dans le marché ▪ Le MAEP est capable de coordonner et évaluer des programmes d'appui aux filières avec un appui institutionnel du FIDA en commun avec d'autres PTF
<p>Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national</p>		<p>PONADEC</p> <p>R14 : Les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus</p> <p>R15 : La coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacité</p> <p>R10 : Le niveau de ressources humaines des collectivités est suffisant</p>	<p>OS3 : Les organisations paysannes (OP) et associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique de leur commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des exploitations ciblées sont membres d'une OP ou d'une association communale ▪ Des OP et des associations dans les communes ciblées ont formulé et transmis aux communes leur demande priorisée quant aux services économiques ▪ X Nombre de comités de gestion public/privé prennent la responsabilité sur le maintien et la gestion des infrastructures, des marchés, la génération et la diffusion des informations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des associations et des organisations économiques locales avec un statut juridique sont formées et assistées pour leur participation au développement communal dans les zones ciblées ▪ Des associations et organisations économiques locales sont assistées et formées pour la gestion des infrastructures, des marchés et des informations économiques dans un partenariat public/privé. ▪ Le dialogue et l'élaboration d'une vision sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion du développement économique local et des partenariats publics-privés ont été appuyés aux niveaux local et national (à travers un atelier national) et des modèles de réussite sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle et les capacités des communes dans la coordination des services et informations économiques adaptés aux petites exploitations familiales et rurales, à travers des partenariats privés-publics, sont améliorés. ▪ 10% des communes ciblées ont établi un système d'information et de communication à la base et des partenariats intercommunaux concernant des opportunités économiques locales ▪ Le rôle des AVD comme porte d'entrée pour les vulnérables ruraux afin de participer aux dynamiques locales a été examiné et communiqué ▪ Les modèles réussis et étudiés des PPP et de coordination locale des différents acteurs (communes, associations de base et OPA) sont utilisés dans la dialogue politique et avec les PTF ▪ Le Ministère de décentralisation est capable d'évaluer et d'orienter le projet

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays			
La SCRP 2 (2007-2009) visait une accélération de la croissance économique. Les 5 stratégies prioritaires sont: (i) une accélération de la croissance; (ii) le développement des infrastructures; (iii) le renforcement du capital humain; (iv) la promotion de la bonne gouvernance et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national. La SCRP 3 sera une consolidation et un raffinement (accents spécifiques) de la SCRP2	<p>Situation économique (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 550 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 0% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 21.4% ▪ Taux d'inflation: 5,4% ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): 32 <p>Pauvreté (2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux national de pauvreté: 37,5% (28,4% en 2002) ▪ Pauvreté rurale : 38,3% (31,6 en 2002) ▪ Pauvreté urbaine : 36,5% 	<p>Situation économique (2009)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 750 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 1% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 24.8% ▪ Taux d'inflation: 2,2 % ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): NA <p>Pauvreté (2007) (données de 2010 ne sont pas encore disponibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de pauvreté nationale: 33.3% ▪ Pauvreté rurale : 36.1% ▪ Pauvreté urbaine : 28.3% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La croissance économique et du secteur agricole est importante au Bénin mais la pauvreté monétaire est persistante et elle ne montre que récemment une réduction fragile. L'inégalité rurale est élevée et il existe des dynamiques de pauvreté importante (géographiquement). ▪ La pauvreté rurale non monétaire est en train de s'améliorer au Bénin. ▪ La population du Bénin est très jeune avec des taux d'émigration élevés en direction des villes, des autres zones rurales et des pays voisins. ▪ La facture de l'importation du riz est considérable et elle augmente encore (y inclus la réexportation au Nigéria) ▪ L'économie rurale du Bénin est 'non diversifiée' et le potentiel agricole et d'irrigation ne sont pas du tout pleinement exploités. ▪ Le processus de décentralisation est incontournable ▪ Il existe des dynamiques positives mais jeunes et fragiles dans le climat d'entrepreneuriat et le cadre stratégique pour la promotion de la micro finance ▪ Il existe des marchés (produits agricoles) importants (zones urbains, sous-région) mais les petites exploitations sont faiblement intégré au marché.
B. Objectifs stratégiques du COSOP			
OS-1 : Amélioration durable de l'accès aux services financiers	144 ASF, couvrant 820 villages, 45.000 actionnaires (50% de femmes), capital des ASF : 396 mio FCFA, montant du crédit de 625 mio pour 26.000 bénéficiaires.	Consolidation des 144 ASF et création de 50 ASF. Mise en place de structure faitière UNASF. Capital : 1.310 mio FCFA, 82.792 actionnaires, 69.424 bénéficiaires du crédit. Les ASF couvrent leurs frais de gestion, 16% des ASF répondent aux 4 critères de viabilité. PADER : 193 MER/AGR financées pour leurs projets, PADPPA : 1236 pêcheurs ont été financés pour leurs projets pour un montant d'environ 276.840.000 FCFA mais avec un taux de remboursement très faible.	Le réseau des ASF s'accroît et il a accumulé des fonds considérables et offre de plus en plus de crédits adaptés pour l'agriculture, mais il n'est pas encore intégré dans le système bancaire et pas tous les ASF sont viables. L'accès aux produits financiers pour des activités et projets agricoles reste difficile et les mécanismes de financement ne sont pas harmonisés au Bénin.
OS-2 : amélioration durable de la rentabilité des AGR et des MER rurales	Environ 900 AGR/MER dans la transformation et petit commerce (avec faible valeur ajoutée), parfois production, augmentation de la productivité des racines et tubercules, 195 ateliers de transformation construits, 91 ha de bas-fonds aménagés pour 350 personnes.	724 groupements des exploitant et 541 exploitations individuels avec appui-conseil (dans 290 villages) (80% déjà encadrés par PROMIC ou PAJER): 24% sont durables. Les femmes représentent 81% des membres des groupements, 25% des MER. 1600 agriculteurs sont encadrés pour 800 ha de riz, de maïs et de cultures maraîchères (PUASA), 300 MER dans la production de semences du riz et du manioc (don UE). PADPPA : 56 enclos et 277 étangs mis en place, 23 sont fonctionnels. 2539 bénéficiaires ont été formés et équipés pour le maraîchage et l'élevage de lapins.	Les résultats pour les petites exploitations agricoles et para agricoles n'ont pas mené à une expansion considérable du nombre d'exploitations ou à la croissance d'AGR existantes. Le renforcement de capacités n'a pas été clairement adapté à la demande et l'appui n'était pas basé sur les plans d'affaires (viabilité) des projets ou intégré dans l'approche filière (à l'exception du PACER). Des activités qui ne nécessitent pas de terre et à cycle court ont été populaires chez la population. Le nombre des exploitations appuyées a été diminué par la revue à mi-parcours du PADER

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
OS-3 : Renforcement des capacités des ruraux pauvres grâce au développement des collectivités locales et la décentralisation	Financement d'infrastructures (puits, pistes, hangars de stockage, modules de classes) installations des AVD, alphabétisation avec un succès mitigé	Appui à plus de 150 ADV et 290 PDNV. Les femmes représentent 18% des membres des comités des ADV. Chaque AVD a élaboré un plan de développement villageois, le projet finance une petite partie de ces plans. Alphabétisation et 139 femmes de relais installées. PADPPA : 1497 ha ont été reboisés, 110 ha de mangroves plantés. Formation d'environ 1500 femmes et de responsables des structures faitières, infrastructures socio-communautaires, début de formations des comités de gestion des plans d'eaux locaux	Bien que la capacité des ADV ait été renforcée, elles ne connaissent pas suffisamment leur rôle et leurs responsabilités et elles sont faiblement liées au niveau communal et à d'autres partenaires. Leurs plans de développement du village ne sont pratiquement pas financés. Il existe également des incohérences avec les communes quant à la propriété et la division des rôles. Faible valorisation des dynamiques participatives locales dans des changements économiques.
C. Programmes et projets			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de développement de la culture des racines et tubercules (PDRT) ▪ Programme d'appui au développement de pêche artisanale (PADPPA) ▪ Projet d'appui au développement rural (PADER) ▪ Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) 	<p>Approuvé en 2000</p> <p>Approuvé en 2001</p> <p>Approuvé en 2008</p> <p>Approuvé en 2010</p>	<p>Clôturé en 2008</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours (jusqu'à 2012)</p> <p>En cours (jusqu'au 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage. Dans tout le pays et de façon dispersé (au moins un village par commune a été impliqué), bien qu'il ait une concentration des exploitations appuyées. Les activités des objectifs spécifiques ne sont que peu intégrées/valorisées entre elles. Même si les femmes sont bien intégrées dans les ASF et les AGR, l'impact sur leurs revenus est toujours limité et leur représentation institutionnelle est toujours faible. L'appui aux jeunes n'était pas explicite et il n'était pas suivi. Des enquêtes qualitatives pendant des évaluations et formulations ont conclu que les ménages appartenant aux 40% les plus vulnérables composent une forte minorité. ▪ Innovation. Le COSOP précédent a principalement consolidé les résultats de COSOP précédent. Les innovations concernant le développement institutionnel ou à contribuer aux conditions favorables étaient plutôt limitées. Des éléments d'innovation étaient (i) l'introduction de l'approche filière (PACER) ; (ii) le partenariat avec le MAEP ; (iii) l'installation de la caisse centrale des ASF ; (iv) une unité de projet pour PADER et PACER ; (v) les MER dans la production de semences de riz ; (vi) l'inclusion des pêcheurs dans les activités alternatives et la gestion des plans d'eaux. ▪ Durabilité. La durabilité n'est pas encore garantie, comme (i) le réseau des ASF n'est pas encore intégré dans le système bancaire, ni normalisé ; (ii) l'harmonisation des mécanismes de financement rural reste faible ; (iii) l'appui des AGR n'est pas suffisamment orienté vers leur croissance et vers la rentabilité des activités ; (iv) les services d'appui ne sont pas ancrés au niveau communal ; (v) les ADV ne connaissent pas suffisamment leurs rôles et responsabilités ; (vi) le lien entre les ADV et la commune et entre la commune et les autres acteurs communautaires reste faible, ainsi que la capacité des communes pour la gouvernance et la gestion de la promotion du développement économique.
D. Performances du FIDA			
Concertation sur les politiques	NA	A travers partenariat MAEP (appui à la cellule DPP/MAEP, suivi -évaluation)	
Partenariat	NA	Partenaires principaux : Bafd (PADPPA), FAO (PACER) et BOAD (PACER), PNUD (PACER et appui du FIDA au projet Songhai)	
Gestion du programme de pays	<ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes comptables des projets ne sont pas standardisés, les frais de gestion varient d'un projet à l'autre. - Des dysfonctionnements relatifs à la passation des marchés et au réapprovisionnement des projets en liquidités entravent les opérations - Le FIDA doit mettre l'accent sur l'innovation et sur les aspects qualitatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une unité de gestion pour PADER et PACER. La gestion des différentes composantes (microfinance, MER, institutions de base) dans un projet a été lourde. - Les faiblesses de 2005 sont toujours présentes (décaissement des fonds de contrepartie) - Les partenariats ont évolué de cofinancement pur des partenaires vers des partenariats pour l'échange d'expérience et dans l'opérationnalisation du PACER - Des partenariats pour l'implémentation de projets, sans composantes de projet bien distinguées par partenaire, créent des inefficiences (voir PADPPA) - Le dialogue politique n'était pas assez ciblé (par OS), et il était trop isolé des autres PTF. 	

Réserve indicative de projets au cours de la période du COSOP

1. Toutes les interventions futures du FIDA au Bénin s'inscriront dans le cadre d'un programme unique. Le programme comprendra éventuellement 3 projets spécialisés, à savoir: (i) amélioration de l'accès aux services financiers adaptés; (ii) appui différencié aux petites exploitations rurales dans des filières prioritaires; (iii) participation des OP et associations locales dans l'orientation et la gestion du développement économique au niveau de la commune. Le PACER couvre déjà le deuxième domaine jusqu'à l'an.

I. Projet I - Appui aux services financiers ruraux adaptés

A. Zone d'intervention et groupe-cible

2. Le projet proposé sera, selon la composante, mis en œuvre dans tout le pays. (i) En ce qui concerne le réseau des ASF, la zone d'intervention coïncidera avec le réseau actuel des ASF (national). De nouvelles ASF ne seront pas créées durant ce COSOP et seules des ASF ayant du potentiel seront appuyées. (ii) Pour les autres composantes, la zone d'intervention et la sélection des IMF partenaires seront adaptées aux zones de concentration sélectionnées pour la promotion des filières (PACER). (iii) L'appui au cadre stratégique ou à un fonds de facilitation intermédiaire se situera évidemment au niveau national.

3. Le groupe-cible comprendra les petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles. Il inclura des paysans ayant accès au crédit pour la première fois ou de manières répétitives. Le groupe-cible sera atteint à travers des interventions aux niveaux micro, méso et macro. Une attention particulière sera donnée à l'adaptation des services financiers aux jeunes (15-25 ans) et aux femmes. Les investissements des petites exploitations dans le cadre du PACER (2ème axe) seront financés par des mécanismes promus par le projet proposé.

B. Justification

4. Le financement rural de proximité reste d'actualité au Bénin. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin est menée afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales y compris le rôle que pourrait jouer les ASF dans ce nouveau programme de Finance Rurale.

5. La justification du projet proposé se base sur: (i) la faiblesse de l'accès des ruraux à des services financiers adaptés au Bénin et de la volonté politique des PFT d'y investir; (ii) le manque de durabilité des ASF malgré leur avantage comparatif de proximité; et (iii) la nécessité de mieux tenir compte du contexte de financement rural (FNDA, FNM, le contexte sous-régional).

C. Objectifs

6. L'objectif général du projet est de contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique rurale durable et diversifiée, à la réduction stable de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des petits producteurs oscillant autour du seuil de pauvreté. Son but est d'améliorer l'accès aux services financiers adaptés des petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles.

7. Les objectifs spécifiques du projet proposé sont: (i) pour les IMF et ASF partenaires du projet, les meilleures pratiques sont adoptées, leur capacités sont renforcées et elles offrent des produits adaptés aux besoins des petites et moyennes exploitations ; (ii) mobilisation accrue de ressources par les IMF partenaires sur le marché financier; et (iii) capacités des partenaires stratégiques et cadre stratégique national de financement rural renforcés.

8. Pour ce projet, il faut également renforcer les services non financiers aux petites et moyennes exploitations/entreprises et leurs organisations: ces aspects sont pris en compte dans PACER et le troisième projet du programme proposé.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

9. Le projet proposé s'aligne parfaitement sur l'axe 1 de la SCRP (accélération de la croissance) et sur le PRSRSA, le PNIA (Axe Stratégique 4) et les recommandations du CAADDP (Septembre 2010). Ce projet s'aligne aussi avec les lois et les stratégies de l'UMOA et sur les 4 axes stratégiques de la Stratégie Nationale de la Micro-Finance: (i) renforcement de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur de la microfinance; (ii) renforcement des capacités des structures de microfinance en vue de leur professionnalisation; (iii) promotion des activités de financement rural pour assurer une meilleure couverture du territoire national; et (iv) renforcement de l'accès des IMF partenaires aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la microfinance au secteur financier.

10. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, notamment le Consortium Alafia, FNM (déjà opérationnel) et FNDA (pas encore opérationnel), les CeRPA et IMF, CPEC, FECECAM et RENACA. Le groupe de coordination des PFT dans ce secteur est déjà reconnu comme très dynamique. Le FIDA compte travailler en partenariat avec : la CTB (appui au FOTRADA), BM (PNDCC), l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA – PADSA et nouveau programme en cours de formulation), l'UNDF, le FAD, le BID et le MCA. La collaboration avec le PROCCI (BM) pourrait mener à des synergies importantes (identification des opportunités et appui à la préparation de plan d'affaires des petits entrepreneurs). Des partenariats avec des réseaux thématiques et des institutions internationales seront initiés ou intensifiés.

11. Le projet veut donner des appuis financier et technique au FNDA et il appuiera les phases de test des instruments pertinents pour le FNDA. L'appui exact pour le FNDA dépendra de la revue en cours, du dialogue avec le MAEP et le FNM et les autres PTF et il tiendra aussi compte de l'harmonisation possible avec les instruments existants sous le FNM.

E. Composantes et activités

Composante 1 : Renforcement du cadre stratégique et des capacités des partenaires stratégiques

12. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et dans la sous-région a déjà commencé pour informer la première composante (i) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales et les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes. (ii) La première composante fournira également des appuis institutionnels et des services d'encadrement (outils, conseil, formation) aux partenaires stratégiques (CeRPA, bureaux d'études spécialisés, réseaux de spécialistes) dans le cadre de leurs efforts de renforcer des IMF et OP (et les liens entre elles). (iii) Enfin, la première composante contribuera aux initiatives

sectorielles (au niveau des ministères et des directions techniques sectorielles) et régionales (Réseau africain de microfinance, CGAP, MOCROSACE, Consortium Alafia, réseaux des consultants en microfinance, réseau des professionnels de banques, etc.), au partenariat entre les IMF et l'Etat béninois, avec un accent sur le financement rural et l'intégration de la performance sociale dans le système de suivi des IMF.

Composante 2 : Pérennisation du réseau d'ASF en renforçant leur rôle stratégique

13. La conception définitive de cette composante sera fondée sur les résultats de la revue du secteur de financement rural en cours et prévue dans le cadre de la composante 1. Toutes les options pour pérenniser les ASF restent ouvertes, y inclus la fusion avec d'autres réseaux.

14. De façon progressive, et en attendant la revue complète, on peut distinguer deux grandes phases:

- Phase 1- Pour ne pas rompre brusquement avec le système actuel d'appui par des prestataires (opérateurs partenaires spécialisés), ces derniers vont continuer leur appui en prêtant toutefois plus d'attention au suivi et à la rigueur. Les activités actuellement envisagées sont: (i) le renforcement de la capacité de l'UNASF ainsi que la mise en place et le renforcement de son centre technique devant offrir des services d'appui technique et opérationnel aux ASF; (ii) la conception des documents de base et un appui à la normalisation et à la réglementation; (iii) le renforcement du fonds de capitalisation et de financement de l'UNASF à travers sa caisse centrale et dans le contexte de la loi bancaire; et (iv) le renforcement de la capacité de l'UNASF d'intégrer le souci pour la performance sociale dans son système de suivi-évaluation.
- Phase 2 - Les services des OP disparaîtront progressivement laissant ainsi place au centre technique d'appui de la structure faîtière et au département « Caisse centrale » (coordonnés par un secrétariat exécutif). Trois types d'activité sont envisagés: (i) le renforcement du département Caisse Centrale ainsi que du système de suivi-évaluation de l'UNASF et de son centre technique, afin de rendre opérationnels la fourniture des services techniques indispensables aux ASF pour le compte de la structure faîtière (comptabilité, audit, contrôle interne, études, développement et formation); (ii) l'intensification des partenariats entre l'UNASF et les banques, le secteur privé et les partenaires institutionnels et financiers (nationaux et internationaux); (iii) le transfert progressif de compétences aux agents des ASF à la base.

Composante 3 : mise en relation IMF/banques et sécurisation des financements

15. Cette composante envisage la croissance de la mobilisation des ressources des IMF partenaires engagées pour financer les exploitations et entreprises rurales. Les activités dépendront des résultats de la revue du secteur du financement rural au Bénin (Composante 1). On estime que la troisième composante peut être mise en place à travers deux sous-composantes situées à différents niveaux: (i) « méso », favoriser la complémentarité entre les banques, les IMF sélectionnées et leur intégration; et (ii) « macro », renforcer un mécanisme opérationnel pour la mobilisation de nouvelles ressources pour le financement agricole sur le marché financier.

F. Coûts et financement

16. Le coût du projet proposé est estimé à environ 27,6 millions d'USD financés par le FIDA (50% don, 50% prêt). Les montants de cofinancement seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

17. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la Microfinance en étroite collaboration avec le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Les capacités de l'unité de facilitation pour la gestion financière seront renforcées. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP 2011-2015 aura son responsable de projet et son budget et un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif (ici, le Ministère de la microfinance).

18. La mise en œuvre des activités sera contractée éventuellement avec l'UNASF et avec des opérateurs expérimentés; ces derniers seront présélectionnés sur la base de critères de compétence et sélectionnés sur base compétitive. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou, et leurs capacités seront renforcées dans le domaine des services financiers.

19. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du Ministère de la microfinance, les réseaux d'IMF, les communes et les OP. Cette supervision sera réalisée dans le cadre de la supervision du COSOP; les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et évaluation

20. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du Projet, et intégré dans le CNP du Ministère de microfinance à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le système collectera des informations sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le Ministère de la microfinance. Ces indicateurs tiendront compte de la capacité des activités à toucher les ménages particulièrement vulnérables (inclusion). Les indicateurs de référence collectés en octobre-novembre 2011, seront mis à jour et évalués lors de la revue à mi-parcours (probablement en 2015, coïncident ainsi avec l'évaluation finale du COSOP) et à la fin du projet (2018) pour déterminer l'impact du projet. Un partenariat stratégique entre une institution locale (e.g. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

21. La plupart des risques sont pris en compte soit directement par le projet soit par la complémentarité entre les projets proposés: (i) l'intervention directe de l'Etat dans les activités de microfinance; (ii) la faible coordination et la faible harmonisation des mécanismes de financement entre différents programmes; (iii) la faible considération des questions d'autonomie des IMF par des bailleurs; (iv) le faible nombre d'opérateurs de services compétents, (v) la faiblesse des capacités professionnelles et financières des IMF et des demandeurs du crédit (gestion du crédit, notion de garantie, etc.), (vi) les aléas climatiques et les besoins des fonds de garantie/ d'assurance/ de bonification des taux d'intérêts.

22. L'insécurité foncière constitue le risque le plus important (seulement 1,9% des parcelles et des terres agricoles possèdent un titre foncier) et il ne peut être qu'indirectement adressé par le projet à travers: (i) le renforcement du dialogue politique avec les PFT spécialisés (surtout avec la GIZ) pour la formulation d'une feuille de route

pour la généralisation de la sécurisation foncière (à l'aide de cas concrets des projets FIDA qui illustrent l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit) et (ii) la formation des demandeurs et des fournisseurs de crédit sur la notion de garantie et par la recherche d'alternatives.

J. Calendrier

23. Ce projet sera la suite du projet PADER qui s'achève fin 2012. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2011. Session QE : janvier - février 2012. 1Négociations : juin 2012. Conseil d'administration FIDA : septembre 2012.

II. Projet II - Appui aux Institutions Locales et Communales pour la Promotion de l'Economie Locale

A. Zone d'intervention et groupe-cible

24. Le projet envisagée couvrira les mêmes zones de concentration que celles de l'appui aux filières (OS2 du COSOP), mais une période de transition est prévue pour perfectionner le ciblage de la première composante.

25. Le groupe-cible direct comprendra des OP, les AVD et toutes les autres associations locales avec un statut juridique ainsi que les communes (élus et cadres). Le groupe-cible final du projet sera toutefois les membres de ces organisations, avec un accent particulier sur les exploitants et autres opérateurs économiques à petite et moyenne échelle en milieu rural, tant agricoles que para-agricoles, prêts à évoluer vers une plus forte orientation commerciale et sur les comités de gestion des ressources naturelles.

B. Justification

26. La justification du projet se fonde sur: (i) le besoin incontournable de s'insérer dans le contexte du processus de décentralisation en cours au Bénin, (ii) la faiblesse des capacités des communes et des institutions locales pour la participation dans le développement communal, y inclus les institutions encadrées par les projets du FIDA, (iii) l'importance croissante du rôle attribué aux communes, mais aussi aux OP et aux acteurs privés dans le développement économique local et le flou qui existe en termes de vision et de pratique dans la coordination des différent acteurs locaux, (iv) le besoin des petites exploitations/entreprises rurales d'informations sur les opportunités économiques et services disponibles et le besoin d'accès aux services et infrastructures économiques durables.

C. Objectifs

27. Le projet vise à appuyer le but principal du COSOP 2011-2015 pour le Bénin en contribuant au développement des petites exploitations/entreprises familiales rurales (agricoles et para-agricoles) pour qu'elles puissent assurer durablement leur sécurité alimentaire et saisir progressivement les opportunités de marché dans les filières prioritaires et cela dans un contexte plus apte. Le but du projet est de renforcer les OP, les autres associations locales et les communes pour mieux assurer l'orientation et la gestion du développement économique de leur commune d'une manière adaptée aux besoins des opérateurs économiques vulnérables (agricoles et para-agricoles).

28. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: (i) les OP et les associations locales participent à l'orientation de la promotion du développement économique local; (ii) l'accès et la valorisation des informations économiques par les opérateurs

économiques à petite échelle sont améliorés; (iii) le rôle des différents acteurs locaux et leur coordination dans la promotion économique locale et dans des PPP sont clarifiés et vérifiés.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

29. Le projet proposé renforcera les dynamiques positives du processus de décentralisation, de l'environnement d'entrepreneuriat et de la croissance économique (et agricole) au Bénin. Il est conforme aux objectifs de la SCRП et aux recommandations de l'évaluation du PDDAA de septembre 2010. Il s'aligne parfaitement sur l'axe 6 de la SCRП (« développement équilibré et durable de l'espace national ») et sur l'axe 1 (« accélération de la croissance ») et il prévoit également une contribution importante à l'axe 4 (« renforcement du capital humain »).

30. Le projet s'aligne également sur la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC, 2008). Adoptée par le gouvernement en septembre 2010, cette politique sera réalisée à travers: (i) un Programme départemental de développement intersectoriel (PDDI), (ii) la mise en vigueur de la décentralisation moyennant la restructuration de chaque ministère et (iii) le renforcement du processus de décentralisation (transfert de compétences et de ressources aux collectivités, dynamiques intercommunales et coopération décentralisée). Le projet s'aligne en particulier sur le troisième volet stratégique de la PONADEC dont les résultats attendus sont les suivants: (i) le niveau des ressources financières des collectivités territoriales est suffisant pour exercer leurs compétences, (ii) le niveau des ressources humaines des collectivités est suffisant, (iii) les dynamiques intercommunales favorisent le développement des territoires et la fourniture de services aux populations, (iv) la gouvernance locale se traduit par l'implication des différents groupes d'acteurs, (v) les dispositifs d'accompagnement techniques sont opérationnels et pilotés par les collectivités, (vi) les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus, (vii) la coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacités. Désormais, il est clair que les volets 1 et 2 de la PONADEC recevront également de l'aide afin de rendre durables les appuis aux communes dans ce processus et afin d'augmenter l'efficacité du projet.

31. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, plus en particulier avec l'Association nationale des communes du Bénin et la Maison des collectivités locales, le FADeC, les CCIB (départemental), les CeRPA et le réseau des Chambres d'agriculture. Le FIDA compte travailler en partenariat avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds spécialisés. Spécifiquement dans l'appui à la promotion du développement économique communal et intercommunal, des partenariats avec la SNV, la coopération suisse et le FENU seront cherchés (dans le Borgou) et l'expérience de Louvain Développement et la CTB sera partagée. Le dialogue avec l'UE, la BM (appui aux infrastructures sociales communales), GIZ et DANIDA sera utile pour le partage des connaissances et pour identifier les complémentarités en matière d'appui à la décentralisation ainsi que les synergies avec le développement des filières de façon plus générale (basé sur leurs expériences antérieures et leurs futurs projets d'appui à la décentralisation).

E. Composantes et activités

32. Le projet proposé comprend deux composantes: (i) renforcement de la capacité des institutions locales (OP, associations et communes) à participer activement à la promotion du développement économique local et adapté aux besoins des catégories les plus vulnérables, et (ii) appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux.

Composante 1: Renforcement de la capacité des institutions locales et communales d'orienter le développement économique local

33. Cette composante envisage d'abord l'amélioration de la structuration et de la communication internes des OP et associations locales ayant un statut juridique, puis le renforcement de la capacité (formation, suivi, conseil, échanges) des communes (élus et cadres) et des OP et associations locales en ce qui concerne: (i) leur compréhension stratégique des enjeux liés à l'entrepreneuriat et au développement économique et des filières; (ii) leur capacités de planification et d'évaluation participatives et communales des priorités du développement économique; (iii) l'inclusion des femmes et des jeunes et des groupes vulnérable; (iv) la capacité de représentation, de lobby, de positionnement et de contrôle-citoyen concernant le développement économique local et la connaissance du processus communal de décision participative; (v) les relations pour le développement économique (avec d'autres communes ou avec des associations similaires dans les autres villages et communes) ; (vi) la gestion participative des ressources naturelles.

Composante 2: Appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux

34. Les activités de cette composante comprennent: (i) un appui au dialogue (aux niveaux national et local) sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion et la coordination du développement économique local et dans des PPP pour la gestion des infrastructures et informations ;(ii) Des actions pilotes pour tester des systèmes, partenariats et instruments pouvant favoriser la mise en place d'un système capable de fournir – aux membres du groupe cible – les informations et communications nécessaires sur le développement économique et renforcer la capacité des institutions impliquées; (iii) appuis à des initiatives pilotes concrètes de PPP pour la gestion des infrastructures, des marchés locaux et d'information et renforcement des capacités des acteurs impliqués. De façon transversale, l'aspect genre et l'inclusion de la voix des jeunes seront renforcés dans le processus et les systèmes.

35. La coopération avec CCIB (départements), la Chambre d'Agriculture et le CeRPA sera recherchée. Les systèmes de communication seront basés sur une approche de test et organisés à la demande des communes.

F. Coûts et financement

36. Le projet sera financé par un prêt à partir de la fin de 2013. Son coût est estimé à environ X millions d'USD financés par le FIDA. Les cofinancements seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

37. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT). Le FIDA appuiera la collaboration entre le MDGLAAT et le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP aura son responsable de projet et son propre budget, avec un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif.

38. La mise en œuvre des activités sera contractée avec des opérateurs expérimentés, dont la présélection basée sur des critères de compétence sera suivi par une sélection sur

base compétitive. Le CeRPA sera impliqué de proche. Pour améliorer l'efficacité du projet, des partenariats seront recherchés avec des agences ayant de l'expérience dans le développement économique local, surtout le FENU et la Coopération suisse et la SNV au Borgou, mais aussi la CTB et GIZ.

39. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou et leur capacité sera renforcée en fonction des besoins spécifiques d'assistance technique lors de la conception des projets et par des partenariats thématiques intensifiés.

40. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du MDGLAAT, les communes et les OP. Réalisées dans le cadre de la supervision du COSOP, les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et Évaluation

41. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du projet intégré dans le CNP du MDGLAAT, à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le CNP du MDGLAAT sera renforcé, basé sur un diagnostic initial. Le système collectera des données sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le MDGLAAT. Les indicateurs devront tenir compte de la performance des activités en termes de catégories vulnérables (jeunes et femmes) touchées. Les principaux indicateurs de référence seront collectés en octobre-novembre 2011 (au début du COSOP) et leur évolution sera suivie et évaluée lors de l'évaluation finale du COSOP (en 2015) et à la fin du projet (2018). Un partenariat stratégique entre une institution locale (p.ex. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

42. Le projet fera face aux risques suivants: (i) la politisation (ingérences) du processus de décentralisation, (ii) la lenteur du transfert des compétences et ressources aux communes par l'Etat central et de la déconcentration des services publics, (iii) la grande faiblesse des capacités institutionnelles et organisationnelles initiales dans quelques communes et villages, et (iv) le chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité. Ces risques seront mitigés par l'appui à la gouvernance participative locale, le renforcement de capacités basé sur un diagnostic institutionnel initial, avec une stratégie de communication raffinée (voir le COSOP) et le dialogue politique.

J. Calendrier

43. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2012. Session QE : janvier - février 2013. Conception du projet (deuxième étape) : mars 2013. Session QA : mai 2013. Négociations : juin 2013. Conseil d'administration FIDA : septembre 2013.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
AGRICULTURE			
Production et productivité	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(voir ci-après pour les Organisations des producteurs (OP))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de production extensif (dans le nord) et non mécanisé. Non-maitrise des techniques culturales. Faible accès des agriculteurs à la vulgarisation des techniques et au conseil agricole. Faible connaissance des services disponibles et adaptés ▪ Aléas climatiques et intrants non adaptés aux changements climatiques ; faible maitrise de l'eau. ▪ Sols en dégradation avec dégradation forte dans quelques zones (réparties sur le territoire) et faible capacité de gestion des ressources naturelles ▪ Faible gestion d'exploitation, faibles connaissances d'opportunités économiques ou d'itinéraires nouveaux ▪ Difficultés d'accès aux financements/crédits adaptés pour des intrants agricoles et pour l'acquisition des équipements, faible gestion des crédits par les producteurs, accès à la terre limité (jeunes et femmes) pour des cultures pérennes et pression foncière dans les zones du sud ▪ Marchés des intrants mal développés au niveau local et accès difficile aux intrants appropriés ou de qualité ▪ Vieillesse de la main-d'œuvre dans l'agriculture dans les zones du nord (émigration des jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensification et diversification ▪ Appuyer la recherche scientifique (intrants réadaptés aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles. Favoriser la transmission des acquis de la recherche au monde rural ▪ Soutenir la mise en place d'un système efficient d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir l'entrepreneuriat agricole et la gestion commerciale des exploitations agricoles ▪ Promouvoir la diffusion de la petite mécanisation et le lien entre les fournisseurs privés et les unions de producteurs ▪ Promouvoir la production irriguée par la mise en place de petits aménagements hydro-agricoles (la production de contresaison) dans les communes les plus pauvres ▪ Renforcer les services financiers décentralisés (mobilisation des ressources par les IMF, renforcement des capacités des prestataires publics et privés locaux pour accompagner les IMF et OP dans l'accès à la microfinance), renforcer les liens entre les services financiers décentralisés et les services non financiers pour les MER, promouvoir l'offre de services financiers adaptés aux activités rurales ▪ Renforcer les capacités organisationnelle et institutionnelle des OP (accent sur la communication interne, liens institutionnels et gestion commerciale) ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles
Conservation, transformation	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(micro-entreprises rurales, MER)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité de l'approvisionnement de produits primaires pour la transformation ▪ Qualité des produits transformés/conservés ne répond pas aux normes du marché ou bien les normes n'existent pas ▪ Pertes post-récolte élevées; faibles occasions pour la transformation des produits; maitrise insuffisante des techniques de conservation et de transformation ▪ Insuffisance d'accès aux informations sur des opportunités commerciales de transformation et de conservation ▪ Manque d'infrastructures de conservation et de transformation (manque d'accès au crédit à moyen et long terme, manque de liens avec des fournisseurs d'équipements adaptés, manque de priorisation participative dans les plans de développement communaux) et faible maintenance des infrastructures existantes ▪ Faible gestion des infrastructures locales, faibles partenariats public/privé pour ce but ▪ Faible investissement par le secteur privé local et national (maîtrise insuffisante de la gestion commerciale et informations insuffisantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des producteurs et de l'écoulement des produits ▪ Promouvoir le premier stade de transformation/ séchage/ réfrigération (cultures saisonnières)/décorticage des produits dans les zones de production ▪ Appuyer la recherche scientifique pour des itinéraires de conservation/ transformation répondant aux normes du marché, favoriser la transmission des acquis de la recherche, formation technique ▪ Renforcer les capacités des OP et MER en matière de gestion commerciale ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pour saisir et communiquer les opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer l'accès au crédit à moyen et long terme (renforcement des capacités des IMF pour mobiliser des ressources auprès des banques, lien entre les IMF et les banques et fournisseurs d'équipements)

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Commercialisation	Petits producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoulement des produits non organisé ▪ Manque de connaissances des opportunités sur les marchés ▪ Difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Faible gestion commerciale des micro-entreprises rurales (MER) ▪ Manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Faible valeur ajoutée des produits commercialisés ▪ Manque de normes de qualité, faible système de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible présence du secteur privé au niveau local et désengagement hésitant de l'Etat de la commercialisation des vivriers. Faibles liens entre les OP et le secteur agro-industriel, faible présence de l'agro-industrie ▪ Faible taux d'adhésion aux OP locales, faible légitimité, liens faibles avec les services communaux et le secteur privé (y inclus les services financiers) ▪ Les OP (unions) locales ne maîtrisent pas l'entrepreneuriat agricole ou la gestion commerciale ▪ Dégradation ou inexistence des infrastructures des pistes rurales dans quelques communes ▪ Désorganisation et analphabétisme des femmes actives dans la commercialisation ▪ Faible promotion des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'organisation d'écoulement des produits (structuration des OP, vente collective) ▪ Dialogue politique sur la promotion du secteur privé et l'entrepreneuriat agricole ▪ Dialogue politique et partage de connaissances sur la mise en place/dynamisation de fonds harmonisés pour financer le secteur ▪ Organiser les producteurs en coopératives pour renforcer leur pouvoir envers les collecteurs/ commerçants, appuyer les OP/réseaux pour la gestion commerciale, le contrôle de qualité interne, la communication interne et le lien avec le secteur privé ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pouvant saisir et communiquer des opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer les formations en techniques de vente et en gestion commerciale de MER adaptées à la capacité et à la demande des MER ▪ Appuyer l'alphabétisation en post alpha pour des jeunes femmes ▪ Poursuivre le désenclavement des zones de production et de consommation ▪ Promouvoir le partenariat avec des programmes appuyant le développement de l'agro-industrie ▪ Appuyer les OP pour accéder aux services disponibles privés, publics et communaux ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et une gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles ▪ Promouvoir les produits agricoles locaux
ÉLEVAGE et PÊCHE			
Petit élevage	Petits éleveurs et petits producteurs agricoles (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de la productivité du matériel génétique local ▪ Intrants non adaptés, manque de système d'approvisionnement en intrants adaptés ▪ Manque de connaissance des opportunités économiques, difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Manque de normes de qualité sur le marché, manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Manque de systèmes de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible organisation des éleveurs ▪ Manque d'un système de crédit adapté à l'élevage ▪ Mévente des produits de l'élevage ▪ Faible gestion commerciale des MER ▪ Valorisation insuffisante des sous-produits d'abattage (méconnaissance), faible niveau de transformation des productions de l'élevage ▪ Couverture sanitaire faible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer l'amélioration génétique ▪ Faciliter l'accès aux intrants vétérinaires et aux aliments pour bétail ▪ Promouvoir les vaccinations / protection sanitaire ▪ Renforcer les capacités des acteurs sur les techniques modernes d'élevage ▪ Créer un mécanisme de financement adapté ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits d'abattage en vue de diversifier les activités génératrices de revenus ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Renforcer le système de contrôle de qualité et le respect des normes sur les aliments ▪ Renforcer les capacités des structures de producteurs et d'associations ▪ Mettre en place un système d'information sur la disponibilité géographique des produits, les prix et un système d'alerte précoce ▪ Associer le petit élevage aux productions végétales
Pêche artisanale	Petits pêcheurs (hommes, femmes, jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production halieutique en baisse, détérioration des ressources naturelles/ plans d'eau, érosion et pollution des eaux internes et mauvaise gestion des ressources naturelles ▪ Pêche artisanale peu mécanisée ▪ Pertes post-capture importantes, faible niveau de conservation des produits halieutiques ▪ Faible niveau de compétences techniques et organisationnelles des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques, renforcer les comités locaux pour la gestion des ressources halieutiques ▪ Sécuriser les eaux territoriales ▪ Améliorer les compétences des acteurs de la filière ▪ Assurer le développement durable de la filière piscicole (aliments, alevins,...) ▪ Développer l'aquaculture et le système d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits de la pêche en

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
		acteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inadéquation du cadre réglementaire et législatif ▪ Faible représentation des pêcheurs au niveau communal ▪ Accès limité à des activités économiques alternatives, surtout pour les hommes et les jeunes. ▪ Accès limité à la terre (disponibilité dans le sud) ▪ Accès limité aux services et infrastructures sociales 	vue de diversifier les activités génératrices de revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Assurer le contrôle de la qualité des produits halieutiques ▪ Renforcer la capacité des pêcheurs à développer des activités alternatives, à part les activités de pêche ▪ Améliorer l'infrastructure sociale ▪ Organiser les pêcheurs afin qu'ils participent mieux dans la gouvernance locale
ORGANISATIONS PAYSANNES			
Capacités des Organisations Paysannes et faïtières (OP)	Coopératives, réseaux de producteurs et MER, organisations paysannes et faïtières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolifération de petites OP peu viables, surtout pour les vivriers, les OP vivent comme des organisations sociales, pas comme des entreprises ▪ Faible accès aux informations (opportunités), aux services, aux marchés, faible capacité de mobiliser des moyens financiers auprès des IMF ou banques ▪ Faible légitimité (surtout faible participation des femmes dans les OP mixtes et des jeunes en général) ▪ Absence de comptes d'exploitation, de comptes prévisionnels, et de plans stratégiques de développement ▪ Faible capacité de gestion financière ▪ Faible structuration, faible consultation et flux d'information internes dans les OP et leurs structures faïtières ▪ Faible participation aux processus de prise de décision au niveau local (public et privé) ▪ Faibles liens avec d'autres acteurs privés ▪ Encadrement des OP de façon sociale, faible encadrement pour la gestion commerciale ▪ Taux d'analphabétisme élevé parmi les membres des groupements de base (femmes de 40 et plus) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lier les petits groupements aux OP ou les renforcer pour qu'ils deviennent des coopératives ou des réseaux de service ▪ Renforcer les capacités des OP dans la gestion commerciale et l'entrepreneuriat agricole, dans la gouvernance et la communication et les services spéciaux (contrôle interne) et les liens avec d'autres privés ▪ Favoriser l'accès des OP au financement (et renforcer leurs capacités dans la notion de garantie, à saisir des opportunités, à gérer les crédits à négocier), renforcer les capacités des IMF à adapter les services financiers aux besoins des OP ▪ Renforcer la participation des OP au processus de décentralisation et renforcer les liens entre les services techniques des communes et les OP ▪ Renforcer les liens entre les différentes unions communales et leur faïtière régionale ▪ Redynamiser les liens entre les OP, les communes, la Chambre de l'agriculture et la Chambre de commerce

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités / Menaces
<p>MAEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructuration du secteur et des services déconcentrés (débutée en 2006) et mobilisation des ressources humaines ▪ Très bonne élaboration du nouveau cadre du programme national de relance de l'agriculture (PSRSA) – du PNIA, de la Note d'Orientation, du Cadre institutionnel, du Cadre programmatique ▪ Implication de tous les différents types d'acteurs dans le processus politique national, bonne prise en compte des intérêts des producteurs ▪ Initiatives de réflexion sur les partenariats publics-privés ▪ Consolidation de la cellule de SE du MAEP par le renforcement des effectifs et les formations ▪ Services déconcentrés à tous les niveaux (département, commune, arrondissement, village) avec personnel qualifié ▪ CFDAR : cellule femmes dans le développement agricole et rural (DPP/MAEP) (avec un réseau genre -2 points focaux par CeRPA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible développement de stratégies de développement régional et local (développement agricole) ▪ Faible indication opérationnelle sur la structuration des filières et sur la promotion de l'entrepreneuriat agricole ▪ L'aspect genre n'est pas encore intégré dans le secteur agricole (filières) (dernière stratégie date de 2005) ▪ Faible intégration de l'aspect du changement climatique dans les stratégies agricoles ▪ Faible appropriation et généralisation d'application de la loi foncière et d'intégration de l'aspect gestion ressources naturelles dans les itinéraires productifs ▪ Désengagement hésitant de l'Etat de dynamiques privées ▪ Faible leadership et coordination des interventions des PFT ▪ Tendances de Cerpa et Cecpa de se concentrer sur la recherche de contrats de prestations au détriment de l'exercice des fonctions régaliennes de suivi, d'appui et de contrôle 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme structurelle du secteur agricole en cours • Existence d'une loi sur le foncier rural • Fort appui des PFT au secteur agricole et au renforcement des filières • Bonne base pour le SE et partage de connaissance • Provision du FNDA • Cellule Genre • Bonne coopération de section génie rurale avec le Ministère du transport et travaux publics <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en œuvre de la loi sur le foncier rural, faible intégration des aspects du changement climatique • Manque de leadership dans l'élaboration du FNDA • Désengagement hésitant des dynamiques privées • Faible coordination d'appui aux filières • Incertitude du budget d'investissement et de fonctionnement de la Cellule Genre
<p>Mairies (élus et services techniques décentralisés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième mandature, donc meilleure connaissance des exigences de la fonction, des textes de la décentralisation, du rôle et des responsabilités dévolus aux élus ▪ Elaboration des PDC ▪ Mise en place des services en adéquation avec la décentralisation ▪ Meilleure tentative d'application des lois de la décentralisation ▪ Plusieurs actions de renforcement de capacité ▪ Renforcement des services techniques en 2009 (recrutement de personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits politiques internes ▪ Faible prise en compte des PDC dans le programme des ministères sectoriels ▪ Réticence du transfert de compétences aux communes par l'Etat Central ▪ Manque de ressources humaines et financières, manque de moyens logistiques, manque de capacités pour le plaidoyer ▪ Dualité des mécanismes de programmation entre les PDC ▪ Pas de politique des ressources humaines au sein de la commune (formation, salaire, avantages) ▪ Absence d'une politique de communication de commune ▪ Faible participation des communautés à la base ▪ Initiatives villageoises très limitées ▪ Faible connaissance du rôle et des responsabilités des associations à la base 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'appuis spécifiques aux communes (PAPDC, PNDCC, PA3D,...) • Formations et exercice de la maîtrise d'ouvrage en pratique via les projets • Mobilisation des associations locales pour leur participation • Outils et instruments disponibles pour une meilleure gestion et gouvernance des communes <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance du mécanisme à défaut de reddition de comptes • Lenteur dans les prises de décisions • Blocage issu de la politisation du conseil • Non-reconnaissance de la loi portant maîtrise d'ouvrage public (rôle des ADV)
<p>Ministère de la Prospection, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle de coordination des actions de développement ▪ Amélioration du suivi des indicateurs macroéconomiques ▪ Existence d'un système d'information socio-économique pour orienter la gestion du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de cadre programmatique unique de développement, difficultés de planification des actions ▪ Difficultés dans la coordination et le suivi-évaluation des actions de développement ▪ Insuffisance dans le fonctionnement du mécanisme 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes prospectives, de développement en cours <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la coordination des PFT • Existence de plusieurs mécanismes de développement

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
(MPDEPP-CAG)	développement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme de recherche et de mobilisation des ressources extérieures ▪ Elaboration d'un document cadre de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté. ▪ Claire priorisation des stratégies ▪ Ressources humaines qualifiées 	et dans la mobilisation des ressources extérieures <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des ressources humaines, des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques 	
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration en septembre 2010 ▪ Existence de document cadre de politique et plan d'actions prioritaires ▪ Création du Fonds d'appui au Développement des Communes (FADeC) en 2008 ▪ Implication de plusieurs organismes dans le processus de décentralisation ▪ Plusieurs projets d'appui à la décentralisation sont en cours. ▪ Le personnel a la qualification nécessaire pour exercer les fonctions régaliennes de suivi et d'appui-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des communautés à la base est insuffisante, ▪ Lenteur dans le processus de transfert des ressources, ▪ Aménagement du territoire non harmonieux et équitable ▪ Déconcentration très lente par rapport à la décentralisation ▪ Non-maîtrise de tous les projets d'appui en cours d'exécution par tous les cadres ▪ Nombre important de projets inscrits dans le PIP sans étude de faisabilité 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'avènement du PONADEC • Irréversibilité du processus de décentralisation • Les partenaires techniques et financiers accompagnent la politique de décentralisation et de déconcentration <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité ▪ Beaucoup d'efforts mais très peu d'avancement dans le processus
Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget sectoriel important ▪ Approche de Budget Programme par Objectif ▪ Bonne coordination avec les PTF ▪ Nouveau cadre tarifaire de la SONEB ▪ Les textes GIRE sont finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage des responsabilités entre DGEau et SONEB non clarifié (périurbain) ▪ Faible consommation des crédits octroyés (lenteur passation des marchés entre autres) ▪ Pas de planning opérationnel pour le transfert des ressources et compétences aux communes ▪ Retard dans la mise en application des textes GIRE 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort appui des PTF au secteur ▪ Forte représentativité et coordination des PFT dans le secteur Eau potable ▪ OMD à atteindre ▪ Pression des PTF dans le sens du transfert des moyens/ compétences aux communes <u>Menaces :</u> Lenteurs dans les procédures
Ministère de la Famille, de la Promotion Sociale et de la Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une Bonne politique et Plan d'Action de la promotion de la famille ▪ Bonne définition de politique de prise en compte du genre dans le développement social ▪ Bonne politique de collaboration avec les autres ministères ▪ Crédibilité chez les PFT ▪ Points focaux départementaux pour l'agriculture (voir MAEP) ▪ Intégration des points focaux au niveau de la commune pour l'intégration et la veille de l'aspect genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyens pour l'accomplissement de sa mission ▪ Politique genre n'est pas encore intégrée dans toutes les politiques sectorielles ▪ Surtout appuyé par des programmes et PFT sociaux 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ministère qui a pour mission la promotion de la famille et du genre ▪ L'introduction institutionnelle de l'aspect genre au niveau commune <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements lents dans le comportement culturel, le manque d'accès formel aux facteurs de production gênent l'autonomisation des femmes
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution respectée ▪ Règles déontologiques non mise en cause ▪ Existence des procédures de gestion avec un ancrage avec les standards internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible appropriation par les acteurs de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels ▪ Instabilité au niveau institutionnel et au niveau de la gouvernance (changement régulier des ministres par exemple) ▪ Prise en compte encore insuffisante de la dimension régionale dans le PIP ▪ Faible implication des structures décentralisées dans le processus de préparation budgétaire. 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Grèves des salariés ▪ Changement de régime sans vision ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités / Menaces
Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et de la femme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et mise en œuvre des politiques d'assainissement du secteur de la microfinance ▪ Pro-activité dans la promotion de l'emploi des jeunes par des stratégies qui prônent l'auto-emploi ▪ Développement des projets et programmes pertinents pour les groupes cibles ▪ Volonté politique affichée de bâtir une structure technique performante en matière d'amélioration de l'information sur le marché du travail et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place tardive des crédits ▪ Lourdeur des procédures ▪ Ressources humaines en majorité constituées des agents d'anciens ministères mis à disposition ▪ Méconnaissance par la majeure partie du personnel du domaine de la microfinance ▪ Absence de programmes ciblés de formation et d'assistance technique. ▪ Insuffisance d'une documentation sur des indicateurs d'effets et d'impact des actions du ministère ▪ Ressources financières limitées limitant l'ampleur et la qualité des ressources humaines ; ▪ Interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de microfinance créant des distorsions dans le marché (FNPEEJ). 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère créé car n'ayant jamais existé avant 2006 ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement ▪ Engouement des populations ciblées <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions directes de l'Etat en matière de fourniture de services financiers ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international
Ministère de Petites et Moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en route de plusieurs réformes afin d'améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises ▪ Réforme afin d'améliorer la transparence du processus de privatisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère en détachement ▪ Services déconcentrés non encore actifs dans les départements ▪ Insuffisance de ressources humaines de qualité, ▪ Manque de pro-activité dans les réformes enclenchées ▪ Manque de cohérence dans l'organisation des services 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international ▪ Désengagement de l'État du secteur privé de façon hésitante
CPS (Centre de Promotion Sociales (CPS))	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission d'assistance aux pauvres, est la structure déconcentrée du ministère de la famille et de la promotion sociale et de la solidarité nationale ▪ Appui-conseil nutritionnel des enfants et des personnes âgées, ▪ Une stratégie efficace de collaboration avec les relais communautaires ▪ Collaboration avec des partenaires ▪ Collaboration technique avec le Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA Atacora) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de personnel, ▪ Manque d'équipement de travail, ▪ Faible collaboration avec la direction départementale de tutelle, ▪ Priorité aux activités des partenaires au détriment de leur cahier de charge du ministère 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du milieu, • Importante compréhension du rôle des relais communautaires • Bonne capacité d'écoute des groupes vulnérables. • Fréquente affectation du personnel par le ministère <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible ciblage au niveau local/décentralisé
PNOPPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des OP et des professionnels agricoles (10 membres faitières) ▪ Corps reconnu pour le dialogue et la consultation politiques et pour canaliser l'appui aux niveaux décentralisés ▪ Assure la défense des intérêts des producteurs ▪ Valorise la profession agricole ▪ Intégré au niveau régional et international (membre du ROPPA et du FIPA) ▪ Existence de politique d'action ▪ Secrétariat bien équipé ▪ PNOPPA a plusieurs partenaires et donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de plan stratégique ▪ Absence d'harmonie avec les services déconcentrés du MAEP, ▪ Faible communication vers la base, faible ancrage à la base ▪ Appui technique aux OP membres insuffisant ▪ Expérience récente en matière de mise en œuvre de projets 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise avérée dans le plaidoyer • Volonté politique de soutenir et encourager l'organisation paysanne • Réforme des filières en cours • Renforcement des capacités des OP à la base <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité précaire des organisations paysannes • Manque de système de communication à la base • Manque d'esprit d'entrepreneuriat des OP communales
ONG locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel local, proche des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de politique des ressources humaines 	<p><u>Opportunités :</u></p>

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	rurales <ul style="list-style-type: none"> Les ONG sont des acteurs incontournables pour sensibiliser les populations rurales et pour le renforcement des capacités organisationnelles des associations 	(formation, salaire) <ul style="list-style-type: none"> Agissent plus en prestataires qu'en acteur de développement Faibles capacités organisationnelle, technique et financière Parfois très axées sur l'assistance humanitaire et sociale, moins de compétence spécialisée pour l'agriculture, la gestion commerciale, la microfinance Tendance à se substituer aux populations entravant ainsi le processus participatif 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise dans l'approche pluridisciplinaire Mobilisation sociale locale Renforcement institutionnelle <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Manque de capacité spécifique (trop généraliste) Manque de vision de leur rôle futur
ONASA	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi de l'évolution de la production vivrière et des perspectives alimentaires ; La gestion d'un système d'information sur les prix, les marchés, et les flux de produits alimentaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de personnel, au niveau central et au niveau décentralisé Encore assez fortement basé sur les interventions du gouvernement Basé sur les dons aux ménages. Pas toujours bien intégré dans les tendances et institutions locales Faible différenciation d'appui entre différentes zones 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> Information sur la production, les perspectives alimentaires et l'information sur les prix/marchés <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Rôle secteur privé pas prononcé dans la stratégie
INRAB	<ul style="list-style-type: none"> Résultats et méthodologies satisfaisants Equipe de recherche pluridisciplinaire Collaboration avec FIDA (PACER) 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des subventions de l'Etat Coordination de la recherche et la vulgarisation à améliorer Synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la recherche à améliorer 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> Partenariat plus dynamique avec les structures de la vulgarisation
ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'interphase entre les communes et l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part Cadre de promotion de la solidarité des communes, Implication dans les politiques d'appui à la décentralisation et la déconcentration. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte politisation de l'Association Certains accords, très peu d'attention aux actions de l'association 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de concertation pour la conduite de la PONADEC Cadre de suivi des accords de FADeC <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des engagements
Chambre d'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration et au dialogue sur les politiques de développement rural Stimulation de la structuration et professionnalisation des organisations paysannes Programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible autonomie Faible pouvoir décisionnel Manque de clarification du rôle exact des chambres d'agriculture comparé avec d'autres acteurs Faible mobilisation du monde rural Manque des démarches en termes d'actions concrètes 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> Organes élus Facilitation des liens entre OP et secteur privé (dans le futur) <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources financières Manque de crédibilité Manque de présence au niveau décentralisé
Centres de formation de Songhaï	<ul style="list-style-type: none"> Formation des micro-entrepreneurs et artisans, entrepreneuriat agricole. Diffusion des informations auprès des MER Forme en moyenne 500 agents par an. A mis en place un réseau de 250 fermes avec les anciens élèves du centre. Assure une bonne partie de son budget de fonctionnement par ses propres ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'un dispositif de suivi post-formation. Gestion assez lourde et frais de gestion assez importants. Faible lien avec institutions décentralisées 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> Formations dans les domaines intéressant les micro-entreprises (technologie, motorisation, mécanique, etc.). Partenaire potentiel pour la formation des jeunes MPE et promoteurs Renforcement de leur lien avec les communes <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Avenir institutionnel du centre Rapport coût/performance
Maison des collectivités Locales	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement public à caractère administratif, Assistance aux collectivités locales pour 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de moyens 	<u>Opportunités:</u> <ul style="list-style-type: none"> Mission lui assignée est très importante pour le

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> l'organisation des services ▪ Conception et exécution des outils de planification, d'aménagement ▪ Appui à l'orientation des programmes des mairies ▪ Diffusion des informations aux acteurs 		<p>processus de décentralisation</p> <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance de moyens peut conduire à une exécution sommaire de la mission
Comité national de la Microfinance	Nouvelle instance prévue par le document de politique de développement de la Micro-finance et mise en place seulement au cours du dernier trimestre 2010.		
Association des Banques et Etablissement Privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance légale ▪ Une dizaine d'années de pratique ▪ Adhésion des principaux SFD ▪ Secrétariat permanent fonctionnel ▪ Staff compétent et dédié ▪ Outils et procédures opérationnelles existantes ▪ Expérience reconnue dans l'organisation de formations ▪ Capacité à mobiliser et à gérer les financements des bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de leadership, de vision, de cohésion et d'objectifs communs ▪ Représentativité partielle, manque d'appropriation par les membres, déficit d'information et de communication vers les membres ▪ Approche projet plutôt que culture d'entreprise ▪ Faible degré d'autonomie dû à la forte dépendance vis-à-vis des bailleurs ▪ Système de cotisation inadéquat ▪ Marginalisation des petites structures au sein des organes ▪ Services surtout concentrés sur les formations ▪ Faible présence en région 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mandat unique reconnu par la loi ▪ Appui de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ▪ Soutien des bailleurs ▪ Fort potentiel de développement du secteur ▪ Collaboration avec les APBEF <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible professionnalisation des SFD ▪ Risques de dérive de la mission ▪ Interventions politiques dans le secteur ▪ Concurrence des banques, réseaux, projets, structures étatiques et agences d'exécution techniques
Consortium Alafia	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'Administration actif et engagé ▪ Critères d'adhésion bien définis ▪ Structure de prise de décision démocratique et une structure organisationnelle bien définie. ▪ Elaboration et certification régulière des états financiers ▪ Crédibilité affichée auprès des organisations partenaires et les membres, ▪ Qualité des prestations, surtout concernant la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de financement réduites. La stratégie visant à diversifier ses sources n'est pas encore bien claire. ▪ Les statistiques financières fournies par tous les membres ne sont pas complètes et régulières. ▪ Un code de déontologie est élaboré mais n'est pas mis en œuvre. ▪ Il existe des ralentissements pour la prise des décisions des fois lors de l'absence du Président du CA. ▪ Nombre insuffisant du personnel après plusieurs départs parmi le staff ▪ Défaut d'un suivi correct de l'impact des formations sur le terrain 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté du Gouvernement béninois de faire de la microfinance un instrument de réduction de la pauvreté. ▪ La présence d'un nombre important d'IMF de formes variées; ▪ La mise en place progressive des cadres institutionnels adéquats pour la promotion du secteur. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de financement par les partenaires. ▪ Possible déstabilisation de la Direction avec la perte et changement rapide du staff. ▪ Fragilité de la position financière des membres.
FNM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds de facilitation de FNM. ▪ L'objectif global poursuivi par le FNM est de mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès des IMF et des entrepreneurs individuels relevant de certaines couches spécifiques, aux ressources financières des banques ▪ Crédibilité du FNM auprès des institutions financières nationales et internationales 		<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif déjà en place, les premiers financements se sont déroulés sans difficultés (à très court terme) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas spécifiquement orienté vers l'agriculture
FNDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la mobilisation des ressources pour le financement de l'agriculture ▪ Inclus dans le PSRSA et le cadre institutionnel de PSRSA ▪ De différents guichets sont prévus ▪ CTB est prêt à appuyer le FNDA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Etat n'a pas encore mis en place le FNDA. ▪ A Moyen Terme (ne peut être faisable dès le démarrage des actions du COSOP 2011-2015) ▪ L'initiative du MAEP pour lancer le FNDA était assez faible ▪ Il n'existe pas de consensus sur le pilotage de FNDA 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé de financement pour le développement des filières • FOTRADA (Fonds transitoire de développement agricole) : Volonté manifeste de certains bailleurs de faire démarrer ce fonds en 2011 (feuille de route

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
		(MAEP ou Ministère de la Microfinance)	déjà élaborée), faisable à court terme <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Vision et volonté politiques qui peuvent ne pas donner priorité au FNDA • Manque de motivation pour les partenaires attendus en termes de contribution • Feuille de route pour la mise en œuvre du FOTRADA non respecté
Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des différentes associations départementales des producteurs de riz, ▪ Facilitation d'accès aux services des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faïtière est plus âgée que certaines associations départementales 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure à contribuer à la production du riz <u>Menace :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fortement dépendant du financement extérieur
Association nationale des semenciers du Bénin (ANASEB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation professionnelle des producteurs semenciers ▪ Cadre d'analyse de la production de semences, d'approvisionnement et de distribution des semences certifiées, ▪ Reconnue par le MAEP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise structuration de la base au sommet ▪ N'intègre pas toutes les filières ▪ Ne fonctionne pas à plein régime 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de concertation embryonnaire des semenciers <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de mauvaise qualité de semences
Association béninoise de cuniculteurs (ABEC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des éleveurs de lapin ▪ Prestation de service ▪ Développe des stratégies de communication entre les éleveurs de lapins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement fortement dépendant de Louvain Développement ▪ Pas de mécanisme de pérennisation 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de maintenir la viabilité de la structure <u>Menace :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ N'est pas autonome de plus de dix ans
Institutions chargées de l'élaboration des normes (ABENOR) et pour le contrôle des normes (DPQC, DANA, DAGRI, ABMCQ)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ABENOR : engagement et enthousiasme des membres des comités à contribuer aux travaux ▪ Des normes pour différentes filières quant à marchés nationales sont en place ou dans le processus de l'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incohérences dans le IDécret N° 2002-310 du 11/07/2002 • La DAGRI n'est pas membre du Conseil National de Normalisation et de Gestion de la Qualité ; • Il n'existe pas de représentant des CeRPA dans les deux organes nationaux ; • Les rôles et les fonctions des administrations chargées du système national de promotion et de contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires sont mal définis, mal couverts et entravés par l'absence de coordination, • Les fonctions régaliennes ne sont pas suffisamment assumées, • L'inexistence de structures propres à assurer l'évaluation du risque ni d'observatoires chargés de la surveillance des toxi-infections alimentaires. • L'inexistence d'un laboratoire de référence accrédité pour la certification des produits destinés à l'exportation 	

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Africaine de développement (BAfD/FAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement rural intégré ▪ L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts nationales et communautaires et la contribution à la disponibilité en bois de feu. ▪ Routes communales dans la Donga, le Borgou et les Plateaux ▪ Pêche artisanale ▪ Lutte contre les plantes aquatiques proliférâtes ▪ L'amélioration de la filière coton-textile (PAFICOT) ▪ Promotion du riz Nerica ▪ Promotion des filières viande et lait ▪ Financement activités du monde rural (CGGC) 	En cours	<p>Partenariat actuel La BAfD cofinance le PADPPA.</p> <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la BAfD pour qu'elle continue à consolider les acquis du PADPA ▪ Promotion des filières de petit élevage non conventionnel
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), BID, Fonds OPEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement hydro-agricole des vallées (Niger et Mono), appui au développement de l'irrigation ▪ Finance rurale 	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements et irrigation dans le cadre des filières du riz et des maraichages
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs coton et forestier ▪ Appui au PUASA (financement UE) (acquisition et distribution d'engrais pour cultures vivrières) ▪ Appui à la décentralisation (PNDCC (accent sur infrastructures communales et villageoises, AGR) ▪ PROCCI : Appuyer le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat ▪ PADA : renforcer producteurs et agro-business de cinq filières (anacarde, ananas, coton, riz et aquaculture) (technologies améliorées, infrastructures de production et de mise en marché, amélioration de l'accès au financement durable, développement institutionnel du secteur). Accent sur développement secteur privé. 	<p>Passé</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours</p> <p>Commence mi 2011</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PROCCI : appui aux bénéficiaires pour établir plan d'affaires etc. ; ▪ Filière ananas et riz (privatisation de transformation) – complémentarité de zones ▪ 'Pooling' de l'appui institutionnel au MAEP ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA dans le futur par la BM (filiale pisciculture, gestion de plans d'eau) ▪ Partage d'expériences et de données sur l'appui à la décentralisation
BOAD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des racines et tubercules (PDRT, avec le FIDA) ▪ Intensification agricole dans certaines communes à risque pour (sécurité alimentaire) ▪ Infrastructures rurales (piste, infrastructure de mise en marché, aménagement des bas-fonds et leur mise en valeur) ▪ Appui au PUASA (maïs, riz) 	<p>Passé</p> <p>En cours</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La BOAD cofinance le projet PACER (FIDA) pour la réalisation des infrastructures rurales. Dans le passé la banque a cofinancé le PDRT (FIDA) concernant le développement des racines et tubercules.
Coopération allemande (GIZ et KfW)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement en eau potable et assainissement ▪ Conservation et gestion des ressources naturelles (essentiellement production coton), itinéraires techniques avec intégration de la gestion des ressources naturelles) et restauration du sol ▪ Appui à l'expansion du PFR (avec MCA) ▪ Appui à la décentralisation et au développement communal (PDDC) ▪ Expansion de l'approche : Chaîne des valeurs ajoutées (CVA) et appui aux filières de riz, anacarde, karité et maïs, maraichage (Atacora, Donga), dans le futur : coton biologique 	En cours et généralisation	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur la facilitation d'accès à la terre ▪ Appui à l'élaboration des itinéraires techniques mieux orientés vers la gestion durable des ressources naturelles et partage de résultats ▪ Coopération et partage de connaissance dans l'appui à la décentralisation ▪ Partage de connaissance et complémentarité concernant 'chaîne des valeurs ajoutées'

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Coopération américaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRISM (USAID, Care International) : extension des services des IMF en milieu rural, renforcement institutionnel du consortium Alafia, renforcement des cabinets privés (microfinance) ▪ Foncier rural (PFT) (MCA avec Kfw) ▪ MCA : Financement rural ▪ Filière coton ▪ Gestion intégrée des prédateurs 	<p>Exécuté</p> <p>Jusqu'en 2011 En cours et futur futur</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MCA : financement rural
Coopération danoise	<p>Secteur Eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PADS-1 : Appui à la recherche agricole/ Genre et agriculture/ Appui à la gestion du secteur agricole/ Accès au crédit (Renaca)/ Valorisation des productions agricoles, appui aux OP et MER (filières maïs, manioc, anacarde et karité) / Caisse villageoise et centre technique décentralisé ▪ PADS-2 : Transport rural, transformation agroalimentaire, accès au crédit (anacarde,) (anacarde : Atacora, Borgou, Zou ; maïs : national maïs ne pas dans l'Ouémé, manioc : Borgou-alibori, Zou, Mono-Couffo) 	<p>Fin 2011</p> <p>Phase d'instruction, A partir de 2012</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès au crédit ▪ Transformation agroalimentaire ▪ Transport rural (complémentarité de ciblage) ▪ Partage de connaissance sur la décentralisation
Coopération française (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'appui aux dynamiques: conseil aux exploitations agricoles familiales et module conseils de gestion aux organisations paysannes, dans le cadre des filières du (essentiellement) coton, de l'ananas et du maraîchage ▪ Projet Gestion durable des forêts communales (et marchés ruraux de bois-énergie) ▪ Appui à la filière soja ▪ Appui à la Gestion Foncière Communale 	<p>2008 – en cours</p> <p>En cours et futur</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module conseil aux exploitations agricoles Familiales ▪ Module conseils de gestion aux organisations paysannes ▪ Partage de connaissance filières ananas et maraîchage
Coopération néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur privé (filières coton) : accent sur OP (SNV) ▪ Promotion de l'accès aux engrais chimiques non-coton par le système de warrantage (maïs, riz, ananas) (avec IFDC),(ananas : Atlantique, maïs : Borgou-Alibori, Mono-Couffo, Ouémé) ▪ Renforcement des OP, appui institutionnel au PNOPPA (Agriterra) ▪ Projet gestion intégrée prédateurs IITA ▪ Recensement national d'agriculture ▪ Commercialisation de maïs ▪ Appui à la production Jatropha 	<p>2009 – en cours</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur warrantage ▪ Partager connaissance sur décentralisation ▪ Complémentarité pour l'appui aux OP
Coopération technique belge (CTB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la décentralisation à Atacora, Donga, Mono et Couffo (PAPDC) ▪ Filières de riz et maraîchage et anacarde , (Mono, Couffo : passé), Atacora, Donga, accent important sur les OP ▪ Filière halieutique (Mono) et appui à la création de l'autorité béninoise de la sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) ▪ Appui institutionnel MAEP (gouvernance de filières) ▪ Fonds d'investissements agricoles (FOTRADA) et appui aux investissements communales (filières) via le FADeC 	<p>Passé</p> <p>Passé et en cours</p> <p>A court terme (2011)</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières riz et maraîchage, appui aux OP ▪ Pooling d'appui institutionnel au MAEP ▪ Appui au FOTRADA et à sa transition vers le FNDA ▪ Partage de connaissance sur les investissements dans l'économie locale (à travers le FADeC)
Coopération Japonaise (JICA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières halieutiques (aquaculture continentale) (Zou, mono, Atlantique, Ouémé) ▪ Secteur éducation et santé ▪ Appui aux filières riz (régional, CARDS) 	<p>2011-2020</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA (pêcheurs) dans le futur (aquaculture)
Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'hydraulique villageoise (Helvétas) ▪ Appui à la production de l'ananas et du coton biologique (Helvétas) ▪ Filières karité, maraîchage et maïs (Borgou) ▪ Projet d'Appui au renforcement de la bonne gouvernance dans le Borgou 		<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ananas biologique (Helvétas) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la bonne gouvernance Borgou

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur de santé, appui à l'amélioration de la gouvernance, appui au transport (y inclus pistes rurales du Zou, Colline, Borgou et L'Alibori), appui au secteur Eau et Energie, Réforme finances publiques ▪ Facilité alimentaire: appui aux filières vivrières (essentiellement riz puis maïs, légumes et légumineuses) (à travers des ONG/Agences (Protos, CIDR, GIZ et CISV) et convention avec CTB (filière riz). ▪ Viande bovine (PAPE) et vaccination volaille (VACNADA) ▪ Appui au renforcement du secteur privé (PASP) ▪ Appui au renforcement des aspects agro-alimentaires dans les filières d'ananas et karité (et crevettes) 	<p>En cours (jusqu'en 2011) (le riz avec CTB continue)</p> <p>Futur (fin 2011, début 2012)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FIDA (PADER) a reçu un don d'UE pour la production de semences de riz et de boutures certifiées de manioc (en cours) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière ananas – aspect valorisation, itinéraires adaptés au marché, lien agro-alimentaire
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et installation d'écoles, de centres de santé et de points d'eau ▪ Vaccinations des enfants 	En cours	
United Nations Population Fund (UNFPA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé de la Reproduction ▪ Renforcement des capacités institutionnelles ▪ Réduction des inégalités entre les sexes 	En cours	

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
Les petits agriculteurs/trices et la petite exploitation familiale	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible revenu et vulnérabilité élevée à l'insécurité alimentaire ▪ Dégradation des sols (selon la location) ▪ Imprévisibilité climat, faible adaptation aux changements climatiques et faible maîtrise de l'eau ▪ Accès difficile aux intrants appropriés, services agricoles non adaptés à la capacité spécifique des producteurs, faible niveau de mécanisation et culture attelée dans le nord-ouest, accès limité à la main-d'œuvre dans le nord ▪ Enclavement de quelques zones de production ▪ Faible valeur ajoutée des produits agricoles, faible gestion commerciale des MER et ignorance des opportunités économiques ▪ Faible structuration et organisation des OP ▪ Faible accès aux services de crédit (investissements à moyen et long terme), faible capacité des petits producteurs pour une bonne gestion du crédit ▪ Opportunités très limitées pour développer des activités en dehors de l'agriculture ▪ Faible participation aux décisions locales (privées et publiques) ▪ Faible accès aux services de santé de base (coûts élevés) ▪ Manque de terres cultivables dans le Sud 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines, vers les autres zones rurales et d'autres pays comme journalier ou pour s'installer ▪ Solidarité, distribution de la nourriture et de la main-d'œuvre (plus dans le nord) ▪ Travailler comme journalier local ▪ Petit commerce ▪ Crédit non remboursé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelles opportunités pour la création de revenus, en utilisant le potentiel existant et développement des activités sans terre ▪ Restauration de sols (itinéraires productifs) ▪ Intrants adaptés aux changements climatiques ▪ Services d'encadrement des exploitations agricoles et de la gestion commerciale ▪ Accès à la mécanisation légère (plus prononcé dans le Nord) ▪ Accessibilité des populations rurales aux paquets technologiques, accès aux périmètres irrigués ▪ La gestion foncière participative ▪ Restauration des plans d'eau ▪ Accès au crédit à moyen et à long termes (IMF). Amélioration de capacité des producteurs sur la note de garantie et la gestion de crédit ▪ Système de communication sur les opportunités économiques ▪ Développement et diffusion des normes de qualité, itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Structuration des filières et organisation des producteurs ; vente collective et capacité de négociation avec le secteur privé ▪ Protection sociale ▪ La formation aux petits métiers et artisanat ▪ Appui au secteur privé dans la conservation et transformation ▪ Participation aux décisions communales ▪ Services d'encadrement coordonnés et accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des filières (incl. la production sans terre) ▪ Appuyer la croissance du réseau des ASF (intégré au système bancaire) avec des services financiers adaptés ▪ Renforcement de capacité des IMF pour la mobilisation des ressources ▪ Renforcement des cabinets privés et le CeRPA pour l'accompagnement des OP et IMF concernant les services financiers ▪ Développement de systèmes de normes de qualité, et itinéraires productifs et de transformation adaptés au marché ▪ Systèmes de communication concernant les opportunités et services disponibles ▪ Garantir un meilleur encadrement, appui-conseil, aux petits producteurs/trices, incl. gestion commerciale, dans des modules adaptés à leur capacité ▪ Faciliter l'accès aux semences de qualité et aux intrants agricoles, noyaux d'élevage ▪ Valoriser les bas-fonds; ▪ Inclure la restauration des sols dans paquets de vulgarisation utilisés ▪ Appuyer les OP dans l'entrepreneuriat, gestion commerciale, structuration et liens institutionnels avec le secteur privé et autres acteurs de filières. ▪ Renforcement de la participation des communautés et associations de base aux dynamiques communales. ▪ Piloter des centres communaux de la promotion du développement économique local
Femmes rurales pauvres et femmes chefs de ménage	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u></p> <p>Cfr. ci-dessus, mais avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analphabétisme ▪ Pénibilité et charge importante de travail des femmes rurales ▪ Accès non sécurisé aux facteurs de production (dont la terre, les intrants), et aux informations concernant les opportunités et exigences du marché ▪ Faible niveau de spécialisation et faible 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit commerce et transformation ▪ Gestion de risques, diversification des activités informelles ▪ Petites activités (AGR) en groupe pour avoir accès à l'aide 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation d'aspect genre dans la politique sectorielle d'agriculture (et dans les institutions locales) ▪ Vulgarisation des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les sexes ▪ Facilitation de l'accès à la nouvelle terre et levée des obstacles socioculturels ▪ Renforcement des capacités techniques et de gestion commerciale des femmes rurales et 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation de l'aspect genre (OP, communes, AVD, autres associations locaux) ▪ Fournir aux femmes les informations sur les opportunités économiques ▪ Renforcement de capacité des IMF, OP et associations des femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ accès aux OP mixtes ▪ Faible accès des femmes aux services de vulgarisation des technologies ▪ Accès difficile aux équipements de transformation des produits agricoles ▪ Faible accès au crédit ▪ Faible participation aux décisions locales et dans les ménages ▪ Faible accès aux services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit élevage ▪ Réduction de la fréquence et de la qualité des repas ▪ Retrait des enfants de l'école et report des soins de santé ▪ Envoi des enfants en ville à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ modules adaptés ▪ Modernisation des équipements de production et de transformation des produits agricoles ▪ Renforcements de capacité des IMF, OP et femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit ▪ Renforcer la capacité à participer aux décisions communales / associatives ▪ Accès à l'eau potable et soins de santé, protection sociale ▪ Des techniques économisant la main-d'œuvre dans le ménage pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les femmes pour l'accès aux nouvelles terres (à travers les OP). ▪ Organiser des séances de alphabétisation pour des jeunes femmes et renforcer leur capacité de gestion ▪ Améliorer l'accès des femmes aux services d'encadrement, technologies, semences de qualité et intrants adaptés à leur capacité ▪ Equiper les femmes en matériel agricole et de transformation des produits agricoles
Jeunes ruraux (15-25)	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u> Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'offres d'emplois et qualification insuffisante ▪ Accès difficile aux facteurs de production (terre et crédit, connaissance des opportunités, équipements) ▪ Accès difficile aux services de formation et encadrement ▪ Frustrés par leur isolement, vie et travail pénible dans les villages, motivés par la hausse des prix des produits agricoles ▪ Migration peu réussie ▪ Faible participation aux décisions communales et familiales 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines et autres zones rurales ▪ Petit commerce • Travailler comme journalier local ▪ Prostitution (filles) ▪ Conflits familiaux ▪ Chômage 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire les jeunes dans différents maillons des filières (avec innovations et mécanisation) et avec préférence des activités 'sans terre' et à court cycle ▪ Meilleure intégration des jeunes au sein d'associations ou de groupements ▪ Renforcer leur capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales ▪ Activités lucratives en dehors de l'agriculture, formation professionnelle, installation ▪ Renforcement de capacité pour une émigration plus réussie 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure l'appui aux filières sans terre/ à cycle court ▪ Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises et les OP sur l'accès à la terre des jeunes et leurs groupements ▪ Intégrer les jeunes dans des réseaux/ OP/ associations et renforcer leur capacité organisationnelle et de gestion ▪ Fournir aux jeunes les informations adaptées sur les opportunités économiques
Pêcheurs (surtout hommes)	<p><u>Niveau de pauvreté et vulnérabilité élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détérioration des ressources naturelles, mauvaise gestion des plans d'eaux ▪ Pression démographique ▪ Faible structuration de la filière piscicole, (intrants, contrôle sanitaire, débouchés, etc.) ▪ Faible accès à l'information, formation, accompagnement des activités en dehors de la pêche ▪ Faible accès au crédit adapté, faible capacité de gestion des crédits ▪ Faible disponibilité de terre et accès à la terre ▪ Faible développement des infrastructures sociales, tabous et traditions très fortes ▪ Faible participation aux décisions communales ▪ Enclavement des villages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté de continuer (partiellement) leurs anciennes activités ▪ Chômage et appauvrissement des hommes, petit commerce et transformation (petite échelle) par des femmes ▪ Migration vers zones urbaines ▪ Petites activités alternatives mais pas avec un niveau rentable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des activités en dehors de la pêche ▪ Accès aux classes d'école, et soins de santé préventifs ▪ Restauration des ressources naturelles, gestion locale des plans d'eaux et adaptation techniques de pêche ▪ Routes/pistes, ▪ Accès au crédit adapté (moyen terme) et renforcement de capacité des IMF et pêcheurs pour une meilleure gestion du crédit ▪ Renforcer leur organisation et capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure les pêcheurs dans les filières sans terre (ou peu de terre) (comme ci-dessus) ▪ Ciblage des zones de pêche ▪ Partenariat avec FAO, BAfD, JICA et BM pour inclure les bénéficiaires du PADPPA dans l'appui aux filières pisciculture et dans les activités d'aquaculture et pour la gestion des ressources naturelles ▪ Appui aux associations locales (pêcheurs, femmes, comité de gestion d'eaux) pour le renforcement de leur capacité pour participer aux décisions publiques et privées ▪ Renforcer la capacité des communes pour la gestion, priorisation et coordinations des services et informations